



**Agence Micro Projets**

30 ans de microprojets

ETUDE SUR L'APPROCHE PAR MICROPROJET

NOVEMBRE 2013



## **Etat des lieux sur les pratiques des pays européens en terme de microprojets de développement à l'International**

Commanditée par la **Guilde Européenne du Raid**

Réalisée par **Pierre Daniel-Calonne, consultant indépendant**

Sous la direction de Mélanie Lunel et Cécile Vilnet, Agence des Micro-Projets





# Etat des lieux sur les pratiques des pays européens en terme de microprojets de développement à l'International

**VERSION DEFINITIVE**

Etude publiée en novembre 2013 par La Guilde Européenne du Raid

Ce document a été établi par Pierre Daniel Calonne, consultant international, à la demande de la Guilde Européenne du Raid. Les commentaires et analyses développées n'engagent que son auteur et ne constituent pas une position officielle.

## Comité de pilotage de l'étude

Olivier Allard, délégué général de la Guilde

Patrick Edel, conseiller

Cécile Vilnet, coordinatrice de l'Agence des Micro-Projets, programme de la Guilde

Mélanie Lunel, responsable de l'Observatoire des microprojets, Agence des micro-Projets

## Iconographie

copyright wallpaperswide

## Remerciements

Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette étude pour leur disponibilité, pour la qualité de leurs contributions et pour leur enthousiasme.

Etude réalisée avec le soutien de l'Agence Française de Développement





## SOMMAIRE

<b>LISTE DES ACRONYMES</b> .....	<b>3</b>
<b>1 INTRODUCTION ET RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES</b> .....	<b>4</b>
1.1 RAPPEL DU CADRE DE L'ÉTUDE .....	4
1.2 MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE .....	4
1.2.1 <i>Etendue géographique</i> .....	4
1.2.2 <i>Déroulé méthodologique</i> .....	5
1.3 QU'ENTEND-ON PAR « MICROPROJET » ? .....	6
1.4 LES LIMITES DE L'ÉTUDE.....	8
<b>2 LE PAYSAGE FRANÇAIS DES MICROPROJETS</b> .....	<b>9</b>
2.1 LES MICROPROJETS POUR L'AMP .....	9
2.2 UNE APPROCHE FRANÇAISE DES MICROPROJETS ? .....	9
2.3 POURQUOI SOUTENIR LES MICROPROJETS ? .....	10
2.4 LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT ACCESSIBLES .....	11
2.5 L'ACCOMPAGNEMENT DES MICROPROJETS.....	15
<b>3 PANORAMA DES MICROPROJETS EN EUROPE</b> .....	<b>17</b>
3.1 UNE APPROCHE OU DES APPROCHES EUROPÉENNES ?.....	17
3.1.1 <i>Des approches variables mais centrées principalement sur les porteurs de projet</i> .....	17
3.1.2 <i>Une dynamique partagée dans tous les pays</i> .....	18
3.2 UNE VISION PARTAGÉE DE LA CONTRIBUTION DES MICROPROJETS AU DEVELOPPEMENT .....	19
3.3 UNE PRATIQUE ENCOURAGÉE PAR LES POUVOIRS PUBLICS .....	20
3.3.1 <i>Des modalités de soutien financier variables</i> .....	20
3.3.2 <i>Des ambitions politiques concordantes</i> .....	24
3.4 DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉS .....	26
3.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR PAYS .....	28
3.6 LES DISPOSITIFS LOCAUX DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE .....	30
<b>4 ANALYSE</b> .....	<b>31</b>
4.1 UNE SITUATION CONTRASTÉE POUR LES MICROPROJETS EN EUROPE .....	31
4.1.1 <i>Une dimension plus ou moins affirmée dans les politiques d'appui à la société civile</i> ....	31
4.1.2 <i>Deux grandes tendances identifiées</i> .....	32
4.2 UNE RÉALITÉ INCONTOURNABLE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE... ..	34
4.3 ...QUI INDUIT UN ENJEU ESSENTIEL D'ACCOMPAGNEMENT .....	35
<b>5 CONCLUSION ET RÉFLEXIONS POUR L'AVENIR</b> .....	<b>36</b>
<b>6 ANNEXES</b> .....	<b>37</b>
6.1 LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES .....	37
6.2 FICHES PAYS .....	40
6.3 RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	71



## LISTE DES ACRONYMES

ADA	Austrian Development Agency
AFD	Agence Française de Développement
AMP	Agence des Micro-Projets
APD	Aide Publique au Développement
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASI	Associations de Solidarité Internationale
BAT	Bureau d'Assistance Technique
BER	Berliner Entwicklungspolitischer Ratschlag
BMZ	Bundes Ministerium für Wirtschaftliche Zusammenarbeit
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CASI	Collectif des Associations de Solidarité Internationale
CASIW	Cellule d'Appui pour la Solidarité Internationale Wallone
CBF	Certificate Bureau for Fundraising
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
CGI	Common Ground Initiative
CIM	Centre International pour la Migration et le Développement
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DFID	Department For International Development
DGD	Direction Générale Coopération au Développement et Aide Humanitaire
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EEADN	Eastern Europe Aid & Development Network
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EWNW	Eine Welt Netzwerk Hamburg
FASI	Forum des ASBL de Solidarité Internationale
FED	Fonds Européen de Développement
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
FRUP	Fondations Reconnues d'Utilité Publique
FSD	Fonds Social de Développement
GPAF	Global Poverty Action Fund
INTRAC	International NGO Training and Research Centre
IPSI	Initiatives Populaires de Solidarité Internationale
KPA	Kleine Plaatselijke Activiteiten
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGD	Organisations Non Gouvernementales de Développement
ONLUS	Organisations Non Lucratives d'Utilité Sociale
OSIM	Organisations de Solidarité Issues des Migrations
PI	Private Initiatives
PMI	Programme de Micro-Interventions
PMP	Programme de Micro-Projets
RRMA	Réseau Régional Multi Acteurs
WACL	Wales Africa Community Links
WBI	Wallonie Bruxelles International



# 1 INTRODUCTION ET RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

## 1.1 RAPPEL DU CADRE DE L'ÉTUDE

La Guilde Européenne du Raid soutient depuis trente ans les initiatives de petites et moyennes associations françaises en matière de solidarité internationale, soutien qui a pris une nouvelle dimension en 2000 avec la création de l'Agence des Micro-Projets. Au fil des années, l'action de l'Agence s'est développée et structurée afin de répondre au mieux aux besoins des porteurs de projets dans l'expression de leur solidarité avec les pays en développement. Elle assure aujourd'hui une mission essentielle, en partenariat avec les institutions publiques et le monde associatif, qui s'articule autour de quatre services principaux :

- un appui au montage de projets (conseil et formation) ;
- l'attribution de financements (les Dotations aux microprojets) ;
- un centre de ressources virtuel ;
- une expertise sur les micro-projets.

Soutenue notamment par l'Agence Française de Développement, l'Agence des Micro-Projets poursuit aujourd'hui son développement en mettant en place un « *Observatoire des Micro-Projets* » qui lui permet de développer sa capacité d'expertise et de fournir un outil précieux de développement des connaissances et d'aide à la décision pour les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds (publics comme privés) et le monde de la solidarité internationale. *L'état des lieux sur les pratiques des pays européens en terme de microprojets de développement à l'international* constitue la première étude réalisée dans le cadre de cet observatoire. Elle comprend deux objectifs principaux :

- comparer les approches par micro-projet et leur place dans l'aide internationale des différents pays européens ;
- identifier les dispositifs (publics et privés) dans différents pays européens.

En préambule, nous dresserons un état des lieux de l'approche par microprojets en France avant d'élargir notre analyse à quatorze autres pays européens. Notre ambition sera de répondre aux trois principales interrogations suivantes :

- **l'approche par microprojets est-elle une spécificité française ou trouve-t-elle un écho dans d'autres pays européens ?**
- **le cas échéant, comment ces autres pays européens soutiennent et encouragent les microprojets de développement ?**
- **quelle place occupent ces microprojets dans la politique d'aide au développement de ces pays ?**

## 1.2 MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

### 1.2.1 ETENDUE GÉOGRAPHIQUE

La portée géographique de cette étude à l'échelle européenne a fait l'objet d'une attention particulière. Nous avons adopté une méthodologie prenant en considération à la fois la volonté de



l'Agence des Micro-Projets de disposer d'un état des lieux le plus ambitieux possible en terme de couverture géographique et la nécessité de circonscrire géographiquement l'étude pour produire une analyse suffisamment pertinente et représentative dans un temps imparti relativement court.

Nous avons ainsi fait le choix de prendre comme grille d'analyse le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. Le CAD représente en effet la référence internationale en matière de réflexion, de comptabilisation et d'échange en terme d'aide au développement. S'il se concentre principalement sur l'aide *publique* au développement et que ses données peuvent par ailleurs faire l'objet de critiques sur leur niveau de consolidation, il constitue cependant une ressource unique et permet de disposer de données relativement fiables, mais surtout actualisées et qui permettent une comparaison internationale. Nous avons donc effectué notre sélection de pays à étudier à partir des pays européens membres du CAD, ce qui représente 19 pays. La durée de l'étude ne permettant pas l'étude de ces 19 pays, nous avons ensuite fait le choix d'appliquer trois critères pour nous permettre de sélectionner les 15 pays qui seront étudiés dans le cadre de cet *état de lieux* :

- le montant nominal de l'APD (qui permet d'identifier les pays les plus fortement contributeurs en terme d'aide au développement nominale) ;
- le pourcentage de l'APD par rapport au Revenu National Brut (qui permet d'identifier les pays qui accordent proportionnellement une importance particulière à la solidarité avec les pays en développement au regard notamment de l'engagement à mobiliser 0,7% du RNB à l'aide au développement) ;
- la part de l'APD qui transite par les ONG (qui permet d'identifier les pays où le rôle de la société civile dans la politique de coopération au développement est le plus affirmé).

En croisant pour chaque pays européen membre du CAD ces trois critères, nous sommes parvenus à distinguer quinze pays qui ont été intégrés dans cet *état des lieux* :

Pays étudiés dans le cadre de la présente étude		
Allemagne	Autriche	Belgique
Danemark	Espagne	Finlande
France	Irlande	Italie
Luxembourg	Norvège	Pays-Bas
Royaume-Uni	Suède	Suisse
Pays membres du CAD non étudiés		
Grèce	Islande	Portugal
	République Tchèque	

## 1.2.2 DÉROULÉ MÉTHODOLOGIQUE

Nous avons distingué trois phases durant cette étude. **Dans une première phase, nous avons analysé le paysage des microprojets en France.** En effet, disposer d'une analyse étayée et solide sur l'approche par microprojets en France, ses principaux bailleurs (publics comme privés) et les principales pratiques à l'œuvre (ambition des dispositifs de financement, types de projets, forme d'accompagnement proposée...) représentait un préalable indispensable à l'extension de la réflexion à l'échelle européenne. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés en grande partie sur un travail d'analyse, de compilation et de synthèse de l'ensemble des documents et productions réalisés par l'Agence des Microprojets, par les principaux bailleurs de fonds publics et privés et par les acteurs de l'accompagnement des microprojets. Nous avons également procédé à 8 entretiens (AFD, Coordination SUD, Fondation de France, Cercoop Franche-Comté, Centraider, Maison des Associations du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et deux consultants : André Rosanvallon et Michael Ruleta).



**Dans une seconde phase, nous avons cherché à circonscrire l'approche par microprojets à l'échelle européenne.** Avant d'initier le travail d'état des lieux par pays, il nous a en effet semblé opportun de confronter l'approche française des microprojets avec la vision d'acteurs de dimension européenne. Nous avons souhaité interroger cette pratique sous deux angles complémentaires : *une vision institutionnelle* en interrogeant la Direction Générale Coopération et Développement de la Commission Européenne, EuropAid, et *une vision universitaire* en interrogeant le département des politiques sociales de la London School of Economics. Nous n'avons malheureusement pas réussi à recueillir la vision de CONCORD que nous ambitionnons également d'interroger en tant que plateforme européenne des ONG.

Enfin, **dans une troisième phase, nous avons effectué une analyse comparative des quatorze pays européens** que nous avons sélectionné selon la méthode précisée plus haut (la France, quinzième pays d'étude, étant étudiée précédemment). Ces pays ont été étudiés à distance dans le cadre d'un travail articulant recherche bibliographique, entretiens téléphoniques et élaboration d'une analyse comparative. Nous avons pu nous entretenir avec 41 organisations afin de mener à bien ce travail d'état des lieux. Dans chacun des pays étudiés, nous avons privilégié dans un premier temps les prises de contact avec les Ministères des Affaires Etrangères, les Agences de développement (pour les pays au sein desquels des agences publiques existent et ont en charge la relation avec les ONG) et les Coordinations associatives. Nous avons ensuite élargi nos recherches à des fondations privées, des centres de ressources publiques et des acteurs impliqués dans le soutien aux petits porteurs de projets en fonction du niveau de réponse dans chacun des pays. La liste de toutes les organisations interrogées se situe en annexe du présent rapport.

Afin d'approfondir le travail d'analyse, nous avons également prévu de mener deux visites d'études. Nous avons donc ainsi effectué une visite d'étude aux Pays Bas du 22 au 24 octobre 2013, qui nous a permis de rencontrer six organisations (et d'interroger une septième organisation à distance). Nous avons également effectué une mission en Belgique afin de rencontrer deux chercheurs qui réalisent actuellement une étude à l'échelle européenne sur les initiatives citoyennes dans le domaine de l'aide au développement. Cette étude<sup>1</sup>, à l'initiative d'acteurs hollandais et flamands et dont l'objectif est relativement similaire au présent état des lieux a constitué une réelle opportunité de partage d'information et d'échanges réciproques. Elle vise à préparer une première conférence européenne sur l'engagement des citoyens européens dans le développement international qui aura lieu fin janvier 2014 et sur laquelle nous reviendrons à la fin de ce rapport. C'est ici le moment de remercier particulièrement M. Ignace Pollet (HIVA/Université du Louvain) et M. Lau Schulpen (CIDIN/Nijmegen University) pour leur précieuse collaboration.

### **1.3 QU'ENTEND-ON PAR « MICROPROJET » ?**

Le terme de microprojet en tant que tel est délicat à circonscrire. Deux biais peuvent notamment nuire à l'analyse d'une potentielle approche par microprojet. Le premier est celui de **l'opposition que ce terme induit entre un « microprojet » et un « projet »**, qui serait plus sérieux, mieux géré... André Rosanvallon affirme en effet que « *pour un projet, gros ou petit, sa qualité première est le rapport à la population et notamment leur appropriation* ». Il ne devrait donc « *pas y avoir de distinction entre gros et petits projets en terme de gestion et d'approche du développement* ».

Le second biais est celui du déterminant principal du microprojet : **est-ce la taille du projet ou la taille de l'organisation qui le porte ?** De grandes organisations peuvent mener de petits projets, de

---

<sup>1</sup> Pollet I., Habraken R., Huyse H. & Schulpen L. (2014), *European Mapping of Citizen Initiatives for Global Solidarity, Paper presented at the First European Conference on Citizen Initiatives for Global Solidarity, Brussels 30-31<sup>st</sup> January 2014, HIVA - University of Leuven & CIDIN - Radboud University of Nijmegen (Draft version)*



même que de petites organisations porter de gros projets et travailler avec des organisations de grande taille dans les pays en développement.

Définir l'approche par microprojet se heurte à ces deux difficultés. Il semble donc essentiel d'identifier et clarifier la nature multiforme des microprojets dans les actions de développement comme un préalable indispensable avant d'en circonscrire l'analyse.

Nous pouvons ainsi identifier trois pratiques principales, qui peuvent se croiser et ne sont pas forcément exclusives :

- **les projets menés par de petites organisations de solidarité internationale**

Il s'agit d'initiatives qui, principalement sous forme associative (association loi 1901 en France), visent à mener un projet de développement en lien étroit avec un partenaire local dans un pays du Sud. Ces initiatives sont massivement menées par des petites (et moyennes) organisations, à caractère principalement bénévole, et sont un bon exemple des projets soutenus notamment par l'AMP en France.

- **les microprojets intégrés dans des programmes de plus grande ampleur**

Dans ce cadre, il existe une volonté de mobiliser l'« outil » microprojet comme un levier de développement et de mobilisation de la société civile dans des programmes qui peuvent intégrer d'autres formes d'intervention. Les projets soutenus sont alors le plus souvent portés directement par des organisations locales, soutenues dans un cadre pluriannuel et avec une visée fortement affichée de « passer du micro au macro ». L'outil microprojet est clairement un espace d'innovation et d'expérimentation. Les programmes menés par le CFSI en France par exemple, les dispositifs de Micro-subsidies de la Commission européenne intégrés dans les programmes d'appui à la société civile entrent également dans cette catégorie.

- **l'aide directe à de petites organisations du Sud par des programmes de coopération bilatérale ou multilatérale**

L'enjeu est alors de soutenir directement la société civile locale, actrice de son propre développement, dans son processus d'émancipation et de structuration. C'est le cas pour le Fonds Social de Développement de la Coopération française et d'un certain nombre d'autres dispositifs qui seront présentés plus avant. C'est également l'exemple du « Small Grants Fund » géré par le *Global Environment Fund* des Nations Unies. Ces fonds sont essentiellement dédiés aux organisations du Sud mais peuvent également être accessibles aux organisations du Nord sous réserve d'un certain nombre de conditions (notamment partenariales).

Des Nations Unies jusqu'aux petits porteurs de projets bénévoles, la pratique des microprojets est donc très large. Si nous nous intéresserons plus particulièrement à la première pratique dans la suite de l'étude, il nous semble important de ne pas limiter la notion de « microprojet » à cette seule acception. L'étude abordera également les dispositifs de soutien aux microprojets menés par les coopérations bilatérales européennes.

L'étude se concentrera donc sur l'approche par microprojet aujourd'hui retenue par l'Agence des Micro-Projets dans ses Dotations, **à savoir « une action de développement initiée localement », « à un coût global faible » et menée par une organisation dont les ressources annuelles sont limitées** (en l'occurrence inférieures à 100.000€ par an dans le cadre de l'appel à projet automne 2013 de l'AMP) **et qui n'a donc de ce fait pas ou peu accès aux financements institutionnels.**

L'approche financière est par essence très limitative en ce sens qu'elle ne reflète que très partiellement la grande diversité des pratiques et des initiatives de microprojets, et également parce que l'établissement d'une limite financière (en terme d'éligibilité ou de montant de subvention) suppose toujours une frontière aléatoire, même si nécessaire à l'expression d'une politique. Elle



s'avère cependant très utile pour identifier les dispositifs à l'œuvre et l'existence (ou non) d'une politique de soutien (et de « micro-subventions ») à destination de ces petites initiatives de la société civile dans le cadre de l'aide au développement.

Il nous faut enfin souligner qu'en tant qu'« *action de développement* », les microprojets s'inscrivent résolument pour l'AMP **dans le cadre de l'aide au développement**. Ils ne relèvent à ce titre ni de l'action humanitaire d'urgence ni de l'éducation populaire (chantiers internationaux, échanges de jeunes...). Cette vision constitue le cadre de référence de la présente étude.



Nous pouvons donc caractériser l'approche par microprojet choisie dans le cadre de cette étude de la façon suivante :

L'approche par microprojet regroupe des initiatives principalement associatives (issues de la société civile) dans le domaine du développement international, d'un montant financier limité (inaccessibilité aux guichets institutionnels) et basées sur un partenariat local fort, avec une ambition de proximité (vis-à-vis du financeur comme du bénéficiaire) et parfois d'innovation (avec un effet d'entraînement dans le pays d'intervention et pour le secteur).

#### **1.4 LES LIMITES DE L'ÉTUDE**

Comme nous l'avons signalé plus haut, la **dimension terminologique s'est avérée particulièrement délicate** dans le cadre de cet *état des lieux*. Outre le fait que le terme de microprojet n'est pas partagé par tous les autres pays européens, les frontières entre petits et grands projets, petites et grandes organisations sont variables d'un pays à l'autre et ont pu singulièrement complexifier le travail de recherche. Nous avons pris le parti d'adopter une posture pragmatique et inclusive, à notre avis nécessaire pour embrasser des pratiques elles-mêmes d'une grande diversité et en perpétuelle évolution.

Le cadre général de cet *état des lieux*, qui vise à établir un panorama des pratiques à l'échelle européenne par l'étude de 15 pays, est par ailleurs très ambitieux. Nous ne visons ainsi pas à l'exhaustivité de l'analyse et **ce panorama ne constitue qu'une première ébauche d'un travail qu'il faudra poursuivre et enrichir au fil du temps**. Nous espérons cependant que, dans son contenu comme dans les liens qu'il a pu permettre de tisser avec de nombreuses organisations en Europe, il permettra d'amorcer une réflexion et des échanges croissants en France ainsi qu'entre acteurs européens.

**Le temps disponible pour mener cette étude** a enfin été relativement limité et explique en partie la nécessité de la considérer comme une première ouverture sur un sujet qui nécessitera un certain nombre d'approfondissements à l'avenir. Ce temps réduit n'a par ailleurs pas permis d'aboutir à une analyse aussi solide et étayée dans tous les pays considérés, notre travail ayant été fortement dépendant du niveau de réponse des interlocuteurs que nous avons contactés.

## 2 LE PAYSAGE FRANÇAIS DES MICROPROJETS



### 2.1 LES MICROPROJETS POUR L'AMP

Pour l'Agence des Micro-Projets, un micro-projet peut être défini comme « *une action de développement initiée localement en réponse aux besoins exprimés par les bénéficiaires, acteurs de leur propre développement. Il se caractérise par :*

- *une coopération de proximité*
- *un coût global faible*
- *un impact géographique à petite échelle*
- *un éventuel caractère innovant ».*

Les **Dotations aux Microprojets de l'AMP** constituent un dispositif original de financement et d'appui aux petites et moyennes associations de solidarité internationale. Depuis 1983, ses dotations ont accompagné de très nombreuses initiatives associatives tout en structurant un véritable centre de ressources en terme d'expertise, de formation, d'accompagnement et d'évaluation des microprojets.

**Pour le Délégué général de La Guilde Européenne du Raid, Olivier Allard**, les microprojets sont « *un vrai besoin. [...] 'Le bruit ne fait pas de bien, et le bien ne fait pas de bruit'. Cette phrase résume l'esprit des actions très concrètes, parfois discrètes mais toujours fort utiles, qui sont au bout de bien de ces microprojets à l'efficacité durable et à faible coût. [...] ... initiatives pouvant paraître limitées, mais qui sont toujours concrètes, efficaces et surtout sources de motivation, catalyseurs d'énergie auprès des populations qui en bénéficient directement »*<sup>2</sup>. Et de citer l'exemple de Handicap International, 1<sup>er</sup> lauréat de ce qui s'appelait alors les « Dotations des Solidarités Nord-Sud » et qui deviendra quelques années plus tard, en 1997, co-lauréate du Prix Nobel de la Paix.

Revenons à la définition de l'approche par microprojets. Celle-ci n'est pas reprise selon les mêmes critères en fonction des différents règlements des Dotations, le dernier appel à projets mettant ainsi en avant surtout : la **taille de la structure** (une association française aux ressources inférieures à 100.000 € par an), le **contenu du projet** (aide au développement et droit de l'homme), le **la durée du projet** (entre 1 et 3 ans) et les **critères de qualité** (notamment partenariaux, d'inscription locale et de durabilité). Ceci met en lumière une caractéristique importante que nous retrouverons par la suite, à l'échelle française comme à l'échelle européenne, à savoir l'absence de définition « normative » d'un microprojet.

### 2.2 UNE APPROCHE FRANÇAISE DES MICROPROJETS ?

Une approche française des microprojets est ainsi délicate à faire émerger compte tenu de l'absence d'une définition véritablement partagée et d'un déficit d'harmonisation des dispositifs qui les soutiennent. Les microprojets ont ceci de particulier qu'ils ne font pas l'objet d'une définition normative mais que chacun en a une perception relativement claire, le plus souvent concordante et avec un certain nombre d'éléments structurants.

Si certaines approches relatives aux microprojets sont principalement financières (un projet qui sollicite une subvention d'un montant inférieur à 10.000€ par exemple), elles mettent toutes en avant deux dimensions importantes :

---

<sup>2</sup> Revue Aventure n°131, Mars-Avril 2012 (édito)



- un projet **limité** dans le temps et dans l'espace, avec un impact à l'échelle locale ;
- un projet de **proximité**, proximité dans le partenariat, dans la relation aux bénéficiaires, dans la relation aux donateurs et dans l'accompagnement.

Il nous semble par ailleurs important d'insister sur le **caractère à la fois mouvant et permanent des microprojets**. Mouvant parce qu'ils sont le reflet d'un monde associatif particulièrement dynamique, et permanent parce qu'ils sont un marqueur fort de l'engagement des citoyens pour la solidarité internationale et en faveur du développement. Du fait de leur diversité (dans les projets menés, dans les budgets mis en œuvre, dans le niveau de structuration), une définition normative serait par nature restrictive, excluante et nuirait à la richesse de cette capacité d'initiative propre au monde associatif. A l'inverse, les microprojets sont, pour reprendre les mots de Jean Karinthi, Directeur de la Maison des Associations du 2<sup>ème</sup> arrondissement à Paris, une « *posture de diversité* ».

Du fait de cette diversité et également de leur nombre conséquent, les microprojets représentent ainsi une dimension importante de la solidarité internationale, et contribuent également fortement à **l'animation de la vie associative sur le territoire** en France. Parfois considérés comme une période d'« *incubation* », ils sont en effet un élément structurant de la dynamique associative à l'échelle d'un territoire (local ou régional), et leurs premiers interlocuteurs sont à ce titre bien souvent les collectivités locales, et notamment les Mairies (pour accorder une subvention, mettre à disposition un local, des ressources...).

### **2.3 POURQUOI SOUTENIR LES MICROPROJETS ?**

Nous présenterons dans la partie suivante les principaux dispositifs de financement des microprojets de développement en France. Il nous faut auparavant tenter de répondre à une question importante : pourquoi soutenir les microprojets ?

Cinq arguments sont principalement avancés pour justifier le soutien public apporté aux microprojets de développement :

- Il s'agit tout d'abord d'un moyen de **reconnaître la capacité d'initiative des associations de solidarité internationale** et ainsi d'encourager et faire vivre une citoyenneté internationale sur le territoire ;
- Il s'agit également de valoriser et donner de la visibilité à de multiples initiatives qui mobilisent et touchent, localement, des populations qui ne sont pas forcément sensibilisées par les campagnes nationales sur la solidarité internationale. En cela, les microprojets **constituent un levier puissant de sensibilisation et contribuent à l'éducation au développement** ;
- les microprojets sont reconnus comme étant souvent menés de façon efficiente (mobilisant peu de moyens) et avec un **véritable impact à l'échelle du projet**. Menés dans le cadre de partenariats « courts » et en proximité directe avec les bénéficiaires, ils contribuent également à renforcer la démocratie locale ;
- Soutenir les microprojets permet également pour les pouvoirs publics de **renforcer et structurer un secteur parfois considéré comme peu lisible**, en lui donnant les moyens de se professionnaliser, d'échanger et de renforcer ses capacités ;
- Un dernier élément important est celui de la capacité des microprojets à **expérimenter, à moindre coût et à petite échelle**, des actions qui peuvent ensuite essaimer et avoir un véritable impact en lui donnant les moyens de se démultiplier.



Nous pouvons également citer André Rosanvallon, qui précise que « *d'une manière générale, moins ambitieux dans leurs objectifs et plus simples dans leur exécution, l'évaluation des microprojets témoigne de leur plus grande efficacité (...) et de leur plus grande efficacité (...)* ». <sup>3</sup>

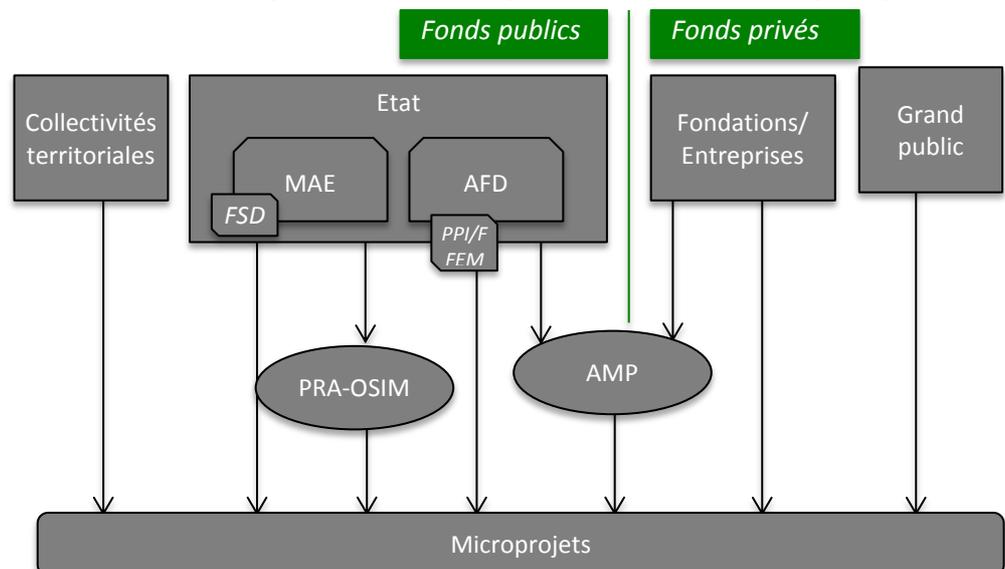
Reconnus pour le lien de proximité qu'ils induisent avec les partenaires et les bénéficiaires et comme un puissant facteur d'incitation à la structuration de la société civile locale dans les pays d'intervention, les microprojets n'en sont pas moins parfois critiqués pour leur manque de professionnalisme et pour leur tendance à fonctionner de manière relativement isolée sans inscription dans le processus de développement national (faible lien avec les autorités locales notamment). A ce titre, tous les interlocuteurs interrogés ont insisté sur la nécessité de **ne pas opposer les microprojets avec les autres projets de développement en terme de logique d'intervention** : les microprojets doivent également répondre aux critères de qualité d'un projet, en terme partenariat, de pérennité de l'action et de réponse aux besoins des populations bénéficiaires.

Depuis 2012, il importe de noter une évolution importante dans le paysage des microprojets de développement en France, avec le lancement par l'AFD d'un **appel à initiatives concernant l'accompagnement et le financement de microprojets de solidarité internationale**. Dans le cadre d'une convention pluriannuelle (d'une durée de trois ans), c'est ainsi un million d'euros par an qui est aujourd'hui affecté au soutien financier et à l'accompagnement des microprojets (contre 140.000€ par an jusqu'en 2012), marquant une véritable volonté politique de renforcer le soutien public aux initiatives des petites associations françaises de solidarité internationale.

## 2.4 LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT ACCESSIBLES

Il existe en France de **nombreux dispositifs de financement et d'accompagnement des microprojets de développement à l'international**, mais ces dispositifs sont souvent cloisonnés, sans lien organique entre eux ni concordance dans leurs critères d'éligibilité. L'intérêt majeur de l'AMP est alors de constituer un catalyseur de ces actions, ce qu'elle développe par de multiples partenariats avec les acteurs locaux (collectivités territoriales et réseaux régionaux notamment) et des fondations d'entreprise notamment.

Nous pouvons synthétiser le paysage des microprojets en France en terme de financement par le schéma suivant. Celui-ci n'est bien entendu pas exhaustif mais permet de présenter les principaux acteurs impliqués.



<sup>3</sup> Revue Aventure, n°127, Mars-Avril 2011



- **L'Agence des Micro-Projets**

L'Agence des Micro-Projets est soutenue depuis 1993 par le Ministère des Affaires Etrangères et depuis 2009 par l'AFD pour cofinancer et accompagner les microprojets de développement. Elle mobilise également des crédits en provenance de fondations et d'entreprises. L'AMP a ainsi financé 24 projets en 2012 dans le cadre des Dotations de Solidarité Nord/Sud (21 projets pour un montant moyen de 4.000€) et dans le cadre du Prix Pierre-Georges Latécoère pour l'innovation solidaire (3 projets pour un montant moyen de 10.000€). Avec la montée en charge du dispositif des Dotations, le nombre de projets soutenus sera en augmentation en 2013 et 2014 pour viser 60 à 80 projets par an.

- **Le FORIM**

Le dispositif PRA-OSIM (Programme d'Appui aux Projets des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration) est un dispositif relativement similaire à l'AMP dans sa structuration puisqu'il propose accompagnement, cofinancement et capitalisation des projets de développement local portés par les OSIM (Organisations de Solidarité Internationale issues de la Migration) françaises. Ce programme est soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères et vient de fêter ses 10 ans. Depuis 2003, il a soutenu 149 microprojets dans 21 pays. Les financements sont plafonnés à 15.000 €, pour des projets dont le budget total ne peut excéder 120.000 €.

- **Les collectivités territoriales**

L'action extérieure des collectivités territoriales occupe en France une place importante dans le paysage de la coopération au développement. Vingt ans après l'adoption de la loi organisant le cadre juridique de la coopération décentralisée (cadre renforcé par la Loi Oudin en 2005 et la Loi Thiollière en 2007), près de 5.000 collectivités françaises ont ainsi engagé des partenariats avec plus de 10.000 collectivités étrangères dans 147 pays<sup>4</sup>. Les différents échelons de collectivités territoriales (communes, EPCI, départements et régions) s'investissent massivement en faveur de la coopération et de la solidarité internationale par la mise en œuvre d'actions de développement « ici et là-bas » (l'intérêt local restant en effet prééminent) et par le soutien au tissu des acteurs de leur territoire.

Outre le développement de conventions de coopération décentralisée avec des autorités locales partenaires, de très nombreuses collectivités territoriales ont ainsi mis en place des dispositifs de financement à destination des acteurs de la solidarité internationale. Ils visent à soutenir et concrétiser des projets de solidarité internationale dont la condition essentielle est de disposer d'un ancrage local sur le territoire de la collectivité (le plus souvent une implantation locale de la structure) et dans tous les cas d'intégrer un impact local dans l'action (organisation de restitutions publiques, etc...).

Ces dispositifs sont souvent les premiers mobilisés par les petits porteurs de projets et permettent souvent de faire « levier » pour mobiliser d'autres financements. Du fait de la diversité et du nombre très important de dispositifs existants, il est difficile d'en faire un état des lieux exhaustif, mais nous pouvons les caractériser dans ces grandes lignes<sup>5</sup> :

- une contribution financière qui varie entre un maximum de 2.500 € à 30.000 € ;
- des secteurs d'intervention très variés, souvent liés aux compétences de la collectivité en question, et avec une dimension éducation au développement affirmée ;

---

<sup>4</sup> Atlas de la coopération décentralisée, CNCD/MAE

<sup>5</sup> tiré de : « Les Régions françaises au cœur de la solidarité internationale, Etude comparative sur les dispositifs de financement régionaux 2010 de solidarité internationale », ARF, février 2011



- une ouverture géographique généralement élargie à la liste des pays bénéficiaires de l'APD établie par le CAD/OCDE, parfois restreinte aux pays dans lesquels la collectivité territoriale développe une coopération décentralisée ;
  - des dispositifs essentiellement dédiés aux associations mais parfois ouverts à d'autres acteurs (établissements publics, collectivités territoriales d'échelon inférieur...) ;
  - une attention croissante accordée à l'accompagnement de ces dynamiques associatives et des petits porteurs de projets, en conditionnant parfois (ou en conseillant fortement) l'obtention des financements au suivi d'une formation.
- **La coopération bilatérale française**

Le **Fonds Social de Développement (FSD)** est le principal outil mis à la disposition des Ambassades de France pour le financement de projets de proximité, à vocation économique ou sociale, portés par les acteurs de la société civile des pays en développement (auparavant de la Zone de Solidarité Prioritaire, dénomination qui a disparu depuis le dernier Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement du 31 juillet 2013). Sa finalité est de renforcer les capacités des sociétés civiles locales.

Cet instrument est géré de manière déconcentrée directement par les Ambassades. Les modalités d'accès au financement et les critères d'éligibilité peuvent ainsi varier (notamment en fonction des orientations stratégiques de la coopération française dans chacun des pays). Nous pouvons cependant préciser ici qu'il s'agit d'un guichet plébiscité, avec un mécanisme de financement relativement simple et particulièrement adapté aux petits porteurs de projet. Une étude de 2009<sup>6</sup>, tout en reconnaissant ses limites (celles d'un guichet de financement qui prend parfois le risque du saupoudrage notamment), le présente ainsi comme un « *instrument de proximité répondant efficacement à des besoins essentiels* » et un dispositif « *à forte visibilité et facteur de rayonnement* » pour la Coopération française.

Le FSD s'adresse avant tout à la société civile locale, mais il est parfois possible pour une ONG française de présenter un projet en partenariat avec les acteurs locaux. Le niveau de subvention minimum s'élève approximativement à 10.000€.

Même si les montants accordés sont plus importants et l'accessibilité plus délicate, il nous faut néanmoins mentionner également le **Programme Petites Initiatives du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)**. Créé par le Gouvernement français en 1994 suite au Sommet de la Terre de Rio, le FFEM a mis en place en 2006 un programme « petites initiatives » qui a pour objectif de renforcer la contribution de la société civile à la préservation de l'environnement mondial à travers le financement de projets locaux. Le secrétariat du FFEM est hébergé au sein de l'AFD.

Le PPI/FFEM priorise le soutien aux associations des pays du Sud mais les ONG françaises peuvent également le solliciter, sous réserve d'intervenir en soutien à une ONG locale en cours de reconnaissance officielle. Depuis son lancement, les financements accordés sont en moyenne de 34.000€<sup>7</sup> et ne peuvent dans tous les cas dépasser 50.000 €. Ce programme défend avec vigueur les « *sommes modestes* » engagées, de faible montant mais « *très importantes pour les ONG afin de mener des activités sur le terrain* ». Nous retrouvons ici deux notions capitales qui fondent souvent l'intérêt de financer des microprojets : la **proximité** de l'action et l'**efficacité** dans la réponse aux besoins de base des populations.

---

<sup>6</sup> Etude sur le Fonds Social de Développement, MAEE/DGM, Juin 2009

<sup>7</sup> cf site internet [www.ffem.fr/accueil/PPI](http://www.ffem.fr/accueil/PPI)



Au regard des montants accordés, nous pourrions plutôt inscrire le PPI/FFEM dans la catégorie des « méso-projets », mais il nous semble important de le citer compte tenu de sa vocation à soutenir les « petites initiatives ». Cela nous amène par ailleurs à mettre en lumière la difficulté à déterminer l'échelle d'une « petite initiative », variable en fonction des acteurs.

- **Les fondations**

« Les Fondations représentent en 2005 23% des ressources privées des ONG. C'est la 1<sup>ère</sup> ressource privée des ONG après celle qui émane de la générosité du public »<sup>8</sup>. Les fondations ont pris depuis une dizaine d'années une place croissante dans le paysage de la solidarité internationale. Expression de la philanthropie d'un individu ou d'une entreprise, les fondations s'investissent dans la solidarité internationale pour des raisons souvent liées au parcours de vie de leurs fondateurs. Leur nombre est évalué à près de 1700 aujourd'hui, les deux principaux statuts juridiques étant les Fondations reconnues d'utilité publique (FRUP) et les Fondations d'entreprises. Si la solidarité internationale ne constitue qu'un domaine très minoritaire d'intervention, les financements accessibles n'en restent pas moins importants et les fondations incontournables dans la mobilisation de fonds privés. L'étude de Coordination SUD précitée précise ainsi que **70% des fondations étudiées accordent des subventions inférieures ou égales à 50.000€**, la plupart des fondations fonctionnant sur le modèle de l'appel à projets avec dossiers en ligne (les autres formes de soutien étant essentiellement sous forme de bourse, de prix ou de concours).

A titre d'exemple, la Fondation de France développe actuellement deux appels à projets (agriculture familiale et insertion économique des jeunes au Maghreb) pour soutenir des petits projets de développement. Sur ses 715 fondations sous égide, une centaine est par ailleurs active à l'international et finance pour l'essentiel des microprojets.

Chaque fondation dispose de ces propres critères d'éligibilité. Nous pouvons ici signaler que l'engagement à l'international étant un élément important de valorisation des ressources humaines et d'identité au sein des entreprises, **de nombreuses fondations d'entreprises se consacrent au soutien à des initiatives portées par leurs collaborateurs** (Fondation Accenture, Fondation Accor, Fondation Veolia Environnement...) ou conditionnent l'éligibilité à une forme de « parrainage » du projet par un collaborateur (Fondation Astra Zeneca, Fondation Bel...). Les zones d'intervention des fondations sont également **souvent liées aux pays d'implantation du groupe** (Fondation Air France, Fondation Air Liquide, Fondation Carrefour...). Si le champ thématique couvert par les fondations est très large, chacune effectue des choix de priorité thématique relativement précis, liés à l'activité du groupe ou à l'engagement particulier du fondateur. Ainsi, SEED Foundation se concentre sur le soutien au développement agricole durable quand la Fondation GlaxoSmithKline accompagne des projets de lutte contre le VIH/Sida et la paludisme. Enfin, certaines fondations sont ouvertes (parfois exclusivement) **au dépôt de projets directement par les organisations du Sud** (Appel à projets « soutien Pays du Sud » de la Fondation Nicolas Hulot, Appels à projets Méditerranée de la Fondation de France par exemple).

Nous ne pouvons ici faire mention de la totalité des fondations et de leurs pratiques, mais il nous faut cependant souligner l'importance de leur rôle dans le soutien aux microprojets en France. Les principales ressources pour disposer d'informations plus précises sont listées en annexe de l'étude<sup>9</sup>.

- **La générosité du public**

---

<sup>8</sup> « Les financements accessibles aux ONG françaises : panorama général et conseils méthodologiques », septembre 2012, Coordination SUD

<sup>9</sup> Le site de la Fondation de France et le « Guide des aides aux associations de solidarité internationale » produit par le Conseil général d'Ille et Vilaine en novembre 2011 constituent notamment deux ressources précieuses



Si nous ne disposons malheureusement pas de chiffres précis, les dons du public constituent **indéniablement la première et principale source de financement des microprojets**. C'est d'ailleurs une des raisons qui explique la difficulté à pouvoir identifier ces initiatives, un nombre important d'entre elles ne passant pas par les « circuits » traditionnels de financement. La plupart des dispositifs de financement mobilisables exigent par ailleurs une forme d'autofinancement dans le budget des projets soutenus, ce qui renforce le besoin de faire appel au grand public pour financer une partie du projet.

Les moyens mobilisés sont variés (soirée festive, exposition photo, vente de produits artisanaux...) et les stratégies de récolte de fonds sont très souvent liées à la sollicitation des circuits familiaux ou amicaux, dans tous les cas à une échelle locale. A ce titre, les microprojets contribuent à susciter un intérêt au sein de leur entourage qui, s'il ne relève pas directement de l'éducation au développement, **constitue une sensibilisation réelle à la solidarité internationale et au développement**.

Pour être complet, il nous faut enfin citer un certain nombre d'autres acteurs régulièrement sollicités pour financer un microprojet de développement international : les **entreprises**, les **établissements publics et services déconcentrés de l'Etat** (Agences de l'eau, CAF, CROUS, DRJSCS, DRAC<sup>10</sup>...), sans oublier des **associations** qui soutiennent, dans le cadre de leurs programmes de développement, des microprojets (comme le CFSI précédemment mentionné).

Par les critères d'éligibilité et par leurs modalités de mise en œuvre, **les dispositifs de financement constituent par ailleurs des leviers essentiels pour accompagner les porteurs de microprojets et pour renforcer leurs capacités**. Tous les acteurs s'accordent ainsi pour insister sur l'enjeu d'accompagner ces initiatives, dans une double ambition : professionnaliser les porteurs de projets et faciliter l'échange de pratiques.

## **2.5 L'ACCOMPAGNEMENT DES MICROPROJETS**

L'accompagnement des porteurs de microprojets constitue un élément structurant pour s'assurer de la qualité, de la durabilité et de l'efficacité des actions menées. Celui-ci doit avoir lieu avant le projet (construction du cycle de projet, élaboration du partenariat...) pendant le projet et après le projet dans la phase de restitution et de capitalisation. Les structures d'accompagnement jouent à ce titre un rôle essentiel pour faire monter en compétences les organisations, et, il faut également le signaler, pour décourager parfois certaines initiatives jugées trop faibles au regard des critères de qualité précisés plus haut. Amener l'organisation à prendre du recul sur son projet, à la conseiller et à « prendre le temps de passer des belles intentions au bon projet » constitue le cœur même du travail d'accompagnement.

Les principaux dispositifs d'accompagnement existants sont les suivants :

- **AMP et PRA-OSIM**

Ces deux dispositifs sont pensés dans leur globalité comme des espaces de structuration et d'accompagnement des initiatives associatives menées par les associations françaises (dans leur diversité pour l'AMP et dédié aux OSIM pour le second). A ce titre, outre l'attribution de financements, ils jouent un rôle très important d'accompagnement des organisations qui les sollicitent. Appui-conseil, formation, mise en réseau et capitalisation sont ainsi proposés aux

---

<sup>10</sup> Voir acronymes page 3



organisations porteuses de microprojet, directement par l'AMP et par le réseau des Opérateurs d'Appui (OPAP) labellisés pour le PRA-OSIM.

- **Les réseaux et collectifs locaux de solidarité internationale**

Les **Réseaux Régionaux Multi-Acteurs**<sup>11</sup> (RRMA) jouent un rôle important d'accompagnement des porteurs de projets. Au nombre de 9, ils constituent souvent les points d'entrée des associations de solidarité internationale en région pour l'appui-conseil, la professionnalisation des pratiques et la mise en réseau. Ils sont également des relais d'information stratégiques sur les dispositifs de financement nationaux et locaux.

Plusieurs **collectifs associatifs de solidarité internationale** (CASI Bretagne, CASI Poitou-Charentes, CASI 53, CADR, LorSud, CODASI Haute Normandie, CODASI Basse Normandie, CROSI Midi Pyrénées...) à l'échelle départementale ou régionale, jouent également ce rôle essentiel d'information, de formation et d'accompagnement auprès des porteurs de microprojets en France.

Au-delà de ces deux principales catégories d'acteurs, les porteurs de microprojets peuvent également se tourner vers des organisations thématiques qui proposent un accompagnement au montage de projet (**pS-Eau** pour les projets relatifs à l'accès à l'eau par exemple) ou vers des organisations qui ciblent un public spécifique (**Coallia** qui accompagne – et finance – les petits projets portés par les migrants, **Etudiants et Développement** qui accompagne les associations étudiantes...). Il nous faut enfin citer les membres du réseau **RITIMO**, et les **collectivités territoriales** qui, pour plusieurs d'entre elles, proposent également un véritable accompagnement dans la durée aux associations de solidarité internationale de leur territoire. Comme nous l'avons précisé plus haut, **les communes en particulier constituent très souvent le premier interlocuteur pour les porteurs de microprojets**, du fait du rôle particulier de la commune en terme d'animation de son tissu associatif. Les services municipaux et les organismes dédiés à l'animation de la vie associative (maison des associations notamment) jouent ainsi un rôle de premier plan pour accompagner les microprojets et leur permettre de s'inscrire dans la durée.

Nous pouvons remarquer que l'accompagnement est ici considéré **comme un accompagnement du porteur de projet plutôt que comme un accompagnement du projet** en tant que tel. En effet, par l'appui-conseil, la formation et la mise en réseau des porteurs de microprojets, on cible le renforcement de capacité de l'organisation française comme socle pour garantir un projet de qualité, dans le cadre d'un partenariat durable et au service du développement du pays d'intervention. L'accompagnement du projet dans sa mise en œuvre sur le terrain, de même que l'accompagnement du partenaire local dans son processus d'autonomisation et d'appropriation du projet n'est ainsi que rarement mise en avant. S'il est reconnu que les microprojets, par l'action de proximité qu'il induit et la participation directe des populations à la mise en œuvre des actions, permettent de favoriser la structuration de la société civile dans les pays partenaires, alors il semblerait intéressant de penser davantage l'accompagnement dans sa globalité pour en faire un véritable levier de développement de la démocratie locale au Sud.

---

<sup>11</sup> Cercoop Franche Comté, Centraider, Lianes Coopération, Cap Coopération, Resacoop, Cerapcoop, Horizons Solidaires, Bourgogne Coopération, Territoires Solidaires



## 3 PANORAMA DES MICROPROJETS EN EUROPE

### 3.1 UNE APPROCHE OU DES APPROCHES EUROPÉENNES ?

#### 3.1.1 DES APPROCHES VARIABLES MAIS CENTRÉES PRINCIPALEMENT SUR LES PORTEURS DE PROJET

Le terme de « microprojet » n'est pas couramment employé en Europe. La polysémie du terme que nous avons précédemment mentionné, en recouvrant des pratiques très diverses, a pu parfois prêter à confusion auprès d'un certain nombre d'interlocuteurs, même si nous avons pu identifier un certain nombre de dispositifs ciblant spécifiquement les « microprojets » : en Autriche, en Irlande, en Belgique et en Italie en l'occurrence.

Dans la plupart des pays étudiés, nous avons pu identifier des dispositifs de financement de faible montant (« small grants scheme », « small-scale development projects », « mini-programme ») en grande majorité dédiés à une catégorie spécifique d'acteurs, en l'occurrence les petites organisations qui partagent principalement ces critères :

- des organisations de petite taille composées en grande majorité de bénévoles ;
- menant des projets de développement en partenariat avec un pays du Sud ;
- avec un budget annuel faible ;
- et une difficulté d'accès aux financements institutionnels.

**Cette approche par acteur est largement privilégiée** afin de pouvoir tenir compte des problématiques particulières de ces organisations, dans l'accès au financement mais aussi dans la stratégie d'intervention et dans l'accompagnement. « Petites organisations » n'a cependant pas la même signification dans tous les pays. Au Royaume-Uni par exemple, les dispositifs dédiés à ces organisations visent de manière générale celles dont le budget annuel est inférieur à un million de livre (environ 1,2 million d'euros), budget qui pourrait sembler très important dans un certain nombre d'autres pays.

Il est par ailleurs très intéressant de noter que des travaux de recherche ont été menés dans deux pays européens pour tenter de catégoriser cette typologie d'acteurs. **Les Pays-Bas ont ainsi développé suite aux travaux du CIDIN/Nijmegen University<sup>12</sup> le terme de *Private Initiatives* (initiatives privées)** pour désigner toutes les organisations de petite taille, essentiellement sous statut de fondations et à caractère principalement bénévole, qui apportent un soutien direct à un pays en développement par la mise en œuvre de projets avec des groupes institués. Leur nombre serait estimé entre 6.000 et 15.000.

---

<sup>12</sup> « *The anatomy of the Private Initiatives – the results of five years of research into private initiatives in the field of development cooperation* », CIDIN/Radboud University Nijmegen (2010)



En Belgique, deux notions principales ont émergé ces dernières années. Le terme d'**Initiative Populaire de Solidarité Internationale**<sup>13</sup> en Belgique wallonne s'est construit en opposition aux ONG de développement (ONGD – qui font l'objet d'une procédure d'agrément et donc d'une véritable reconnaissance auprès du Ministère belge des Affaires Etrangères), afin de réussir à saisir la diversité et l'importance du nombre de ces initiatives dans le domaine de la solidarité internationale. Il regroupe essentiellement des associations belges (sous statut ASBL) composées de bénévoles et qui, en grande partie sur fonds propres, mènent des actions de développement en lien avec un partenaire local.

Le « **4<sup>ème</sup> pilier de la coopération au développement** », terme lancé par Patrick Develtere (chercheur à l'Université du Louvain) est partagé dans toute la Belgique flamande. Approche par la négative également, il regroupe dans une acception plus large toutes les initiatives de solidarité qui ne relèvent pas des trois piliers institutionnels de la coopération au développement.

Cette terminologie est aujourd'hui largement reconnue en Flandre, et un dispositif d'accompagnement spécifique a été créé pour soutenir et accompagner ces initiatives, lui-même appelé 4<sup>ème</sup> pilier (*4 depijler*).



« Le quatrième pilier de la coopération au développement comprend tous les acteurs et initiatives qui ont un certain engagement en terme de temps, d'organisation et de travail (qui peut être volontaire) dans le domaine du développement et qui n'appartiennent ni à la coopération gouvernementale bilatérale reconnue (1er pilier) ni à la coopération gouvernementale multilatérale reconnue (2ème pilier) ni à la coopération non gouvernementale reconnue par la gouvernement (3ème pilier) avec le Sud ».

*De Bruyn & Huyse, 2009.*

**Il existe donc plusieurs approches européennes, mais qui visent à cibler une certaine catégorie d'acteurs plus ou moins homogène**, des acteurs moins reconnus et moins intégrés dans les mécanismes de la coopération au développement traditionnelle, qui constituent aujourd'hui une dimension importante de la coopération internationale et qu'il importe de prendre en considération à ce titre. Dans tous les pays que nous avons pu étudier, une difficulté à pouvoir quantifier ces initiatives a été constatée. Philippe Ryfman parle pour sa part de « *continent aveugle* » en précisant que « *leur nombre, certainement conséquent, est inversement proportionnel à la connaissance que l'on peut en avoir* »<sup>14</sup>.

### 3.1.2 UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE DANS TOUS LES PAYS

**L'approche par microprojet telle que nous l'avons caractérisée ne constitue donc pas une spécificité française.** Si les pratiques, les terminologies et les modalités peuvent varier selon les pays, nous avons pu constater dans tous les pays étudiés, avec ou sans dispositifs de financement public, l'existence d'un nombre très important d'initiatives citoyennes, le plus souvent sous forme associative, dans le domaine de l'aide au développement. Le fait même que des recherches commencent à voir le jour depuis quelques années dans un certain nombre de pays constitue un indicateur du développement, ou tout du moins de la reconnaissance, de cette pratique dans le paysage de la coopération au développement.

<sup>13</sup> « *Initiatives Populaires de Solidarité Internationale en Wallonie et à Bruxelles : portrait et enjeux d'une coopération à taille humaine* », Julie GODIN, Mondes en Développement, 2013/1 – n°161

<sup>14</sup> « *Les ONG françaises de développement et humanitaires : une autre exception française en Europe ?* », Philippe Ryfman, Mondes en Développement, 2013/1 – n°161



Celle-ci peut s'apparenter en partie à ce que Nicholas D. Kristof a défini dans un article du New York Times du 20 octobre 2010 comme la « **Do It Yourself Foreign-Aid Revolution** ». Il y affirme en effet que « *cela part du postulat que s'impliquer dans la réponse aux enjeux mondiaux n'est pas qu'une affaire de présidents ou de représentants des Nations Unies. Des individus passionnés avec de grandes idées peuvent également faire la même chose, en particulier à l'heure d'internet et des médias sociaux* ».

#### **Aperçu de la société civile galloise engagée à l'international**

928 organisations identifiées comme engagées activement à l'international.

Des partenariats dans 107 pays en développement.

240 organisations au Pays de Galles qui contribuent directement à l'atteinte des OMD.

120 OSIM identifiées au Pays de Galles.

Cela représente environ 5000 bénévoles réguliers qui donnent de leur temps et de leurs compétences dans tous le Pays de Galles, et plusieurs dizaines de milliers qui soutiennent occasionnellement (en temps, en compétence ou en don) le travail de ces organisations.

*Extrait de « Welsch Civil Society and the Millenium Development Goals », 2010 Report (Wales Council for Voluntary Action).*



Cette vitalité de l'engagement associatif et citoyen dans le champ du développement trouve probablement en partie sa source **dans une prise de conscience croissante de l'interdépendance du monde** et dans une globalisation qui, outre une meilleure couverture des problématiques de développement dans le monde, a permis de développer massivement les échanges internationaux. Le tourisme est ainsi souvent la première raison avancée par de nombreux interlocuteurs pour expliquer la croissance du nombre d'initiatives de solidarité internationale.

Il peut également s'expliquer en partie par une **perte de confiance vis-à-vis des acteurs traditionnels de l'aide au développement** devant l'échec relatif des politiques de coopération au développement. Cette perte de confiance toucherait à la fois les coopérations bilatérales et les grandes ONG dans un certain nombre de pays, le grand public préférant soutenir de façon croissante des petites initiatives dont l'impact sera plus tangible et visible. Si cet élément doit être relativisé au regard du soutien toujours massif à la coopération au développement confirmé par de nombreux sondages récents<sup>15</sup>, il est cependant intéressant de constater que, comme nous le verrons par la suite, le soutien du public est justement une des principales raisons avancées pour la mise en place de dispositifs publics de soutien aux microprojets.

### **3.2 UNE VISION PARTAGÉE DE LA CONTRIBUTION DES MICROPROJETS AU DEVELOPPEMENT**

Nous avons souhaité interroger les acteurs institutionnels et associatifs dans les différents pays étudiés sur la contribution des microprojets au processus de développement, en interrogeant en particulier leur valeur ajoutée et leurs limites en terme d'action de développement. Les réponses que

<sup>15</sup> le dernier sondage AFD/IPSOS présenté en novembre 2012 en France faisait ainsi état d'un large soutien à l'aide au développement de la part des citoyens français (72%) de même que l'Eurobaromètre 352 à l'échelle européenne publié en septembre 2010 et qui précisait que 89% des européens attachaient une grande importance à la coopération internationale.



nous avons obtenues ont été tout à fait convergentes et nous avons tenté de les synthétiser et de les retranscrire ici.

La premier atout reconnu d'un microprojet est sa capacité à **apporter de nouvelles idées et de nouvelles approches**. Terrain favorable à l'expérimentation, il est ainsi particulièrement apprécié pour la mise en œuvre de phases-pilotes dans un objectif de changement d'échelle à terme. Le faible montant engagé permet également de prendre des risques limités et d'aboutir à de résultats intéressants à faible coût (**bonne efficacité**) notamment du point de vue des bailleurs. Coopération « à taille humaine » pour reprendre les termes de Julie Godin relatifs aux IPSI, les microprojets sont également reconnus pour la **solidité de leur partenariat**, qui permet de construire des projets basés sur une relation de confiance, et pour leur processus de construction souvent plus participatif avec une **véritable implication des bénéficiaires**. La plus grande flexibilité de ces projets leur permet également d'être en capacité de cibler des communautés éloignées et souvent **de toucher ainsi les populations les plus vulnérables**. Enfin, le développement **d'une compréhension et d'un échange mutuel** entre petites organisations de la société civile est considéré comme une valeur ajoutée importante en terme de sensibilisation à la solidarité internationale au sein de la société européenne.

Plébiscité pour toutes ces raisons, il n'en demeure pas moins que les microprojets ont aussi des limites qui ont été soulevées par nos interlocuteurs durant cette étude. La première de ces limites est de se concentrer souvent sur un objectif de court terme et de **manquer de ce fait d'une vision suffisamment intégrée** de la place du projet dans le processus de développement au sens large. Leur fragilité est également parfois signalée, **fragilité liée à l'engagement émotionnel initial** (qui peut se confronter à une réalité complexe dans la phase de mise en œuvre) mais également **fragilité liée à un engagement souvent personnel** qui fait que le projet repose sur un très faible nombre de personnes et peut ainsi présenter des risques en terme de durabilité comme d'appropriation. Le caractère souvent fragmenté de ces projets et la **relativement faible percolation avec les autres acteurs du développement** sur le terrain (notamment avec les autorités locales dans les pays d'intervention) sont également pointés du doigt. Le **déficit de compétences** (de planification, de gestion de projet, d'évaluation...), constitue enfin un élément souvent récurrent dans les limites formulées, déficit qui justifie notamment une volonté importante de travailler avec ces acteurs et d'accompagner leurs initiatives afin d'en améliorer l'impact.

### **3.3 UNE PRATIQUE ENCOURAGÉE PAR LES POUVOIRS PUBLICS**

Si le constat d'un grand nombre de petites initiatives associatives a pu être établi dans tous les pays européens que nous avons étudié, il nous fallait encore confirmer si cette pratique était encouragée et soutenue par les pouvoirs publics. Si les modalités de soutien et les ambitions politiques peuvent être variées, deux dimensions importantes nous semblent se dégager comme un trait commun dans tous les pays européens. Le soutien aux petits porteurs de projet est ainsi pensé à la fois comme un **levier pour développer le soutien du public à la politique de coopération au développement** et comme un **levier de structuration et de professionnalisation du secteur**.

#### **3.3.1 DES MODALITÉS DE SOUTIEN FINANCIER VARIABLES**

Obtenir les financements nécessaires à la concrétisation d'un projet constitue une difficulté unanimement partagée par les petits porteurs de projets dans toute l'Europe. C'est principalement la difficulté d'accéder aux guichets de financement institutionnels dédiés aux ONG et/ou à la société civile qui est ici mise en avant, et qui a justifié dans de nombreux pays la mise en place de dispositifs spécifiques portés par les pouvoirs publics (au niveau gouvernemental et/ou local).



Avant de dresser les principales modalités de soutien à l'œuvre dans les pays que nous avons étudié, il est important de signaler que, partout, **l'appel à la générosité du public constitue, de loin, la première source de financement des microprojets**. Reconnus pour leur capacité à capter des fonds privés, ils sont en effet massivement soutenus par les citoyens, souvent dans le cadre de réseaux de proximité et par l'organisation d'évènements ponctuels. Si cette pratique est courante et relativement connue dans les pays anglo-saxons (Royaume Uni, Irlande), elle est également vraie dans tous les autres pays que nous avons pu étudier, et vient ainsi confirmer le constat également fait pour la France.

Il importe cependant de signaler que, si la générosité du public constitue par essence une source de financement « privée », elle est, partout, encouragée et soutenue par la mise en place de dispositifs fiscaux avantageux relatifs aux dons aux organisations reconnues d'intérêt général. Il s'agit donc également d'une forme indirecte de soutien de la part des pouvoirs publics.

Dans tous les pays européens concernés, nous avons pu identifier un certain nombre de dispositifs ou d'opportunités de financements mis en place par les pouvoirs publics (à l'échelle gouvernementale ou locale). S'il n'existe pas de dispositifs spécifiques dédiés aux microprojets à l'échelle nationale (Ministère des Affaires Etrangères ou Agence de développement), il existera alors le plus souvent des possibilités de soutien financier au niveau des communes ou des autorités régionales.



#### **Wilde Ganzen, une organisation au service des Private Initiatives :**

Wilde Ganzen est une organisation hollandaise reconnue qui cofinance et accompagne plus de 300 petites initiatives chaque année. Plus grande organisation de soutien aux Initiatives Privées aux Pays-Bas, elle a la particularité de ne mobiliser aucun crédit du gouvernement : elle redistribue sa récolte de dons annuelle (de l'ordre de 4 millions d'euros) aux petits porteurs de projets et elle les accompagne dans leur propre activité de fundraising et dans le montage de leur projet.

**Au niveau gouvernemental**, nous pouvons mettre en lumière deux pratiques principales :

- des **lignes de financement dédiées aux petits projets de développement** et gérées directement par l'autorité publique (Ministère ou agence publique)

C'est le cas de l'Autriche avec le « *Microprojects scheme* » doté de 50.000€ par an et géré par ADA (Austrian Development Agency)<sup>16</sup>, de la Finlande qui dispose d'une ligne spécifique pour les microprojets (projet d'un montant inférieur à 20.000€), de l'Allemagne avec le « *Small-Scale Projects Grants* » et enfin du Royaume-Uni avec le *GPAF* – « *Global Poverty Action Fund* » dont le volet dédié aux petites organisations est doté de 4 million de livres sterling par an.

Pour l'Allemagne et la Finlande, un processus de pré-instruction est mis en place, le Ministère ne reçoit donc pas directement les projets, qui transitent d'abord par une coordination associative en Finlande (KEPA) et par une organisation publique de promotion de l'engagement à l'international en Allemagne (Engagement Global).

<sup>16</sup> Un récapitulatif de tous les dispositifs mentionnés ici est présenté page 26 (tableau 3.5) et des présentations plus détaillées en sont faites dans les fiches pays également présentes en annexe.



- un **processus de délégation de subvention (« subgranting »)**

Pour des raisons de contrainte de gestion mais également de renforcement de la structuration de la société civile, plusieurs pays ont fait le choix de s'appuyer sur quelques grandes organisations de la société civile pour leur déléguer la responsabilité de la gestion de certains dispositifs, notamment relatifs au soutien aux microprojets. Dans le cadre de sa politique de soutien aux acteurs non-gouvernementaux, la Suède par exemple a fait le choix de financer 15 « organisations parapluies » qui jouent un rôle de plateforme, de renforcement et de structuration de leur secteur et redistribuent dans ce cadre une partie de leurs financements gouvernementaux en fonction du cadre programmatique négocié avec le Ministère. *Forum SYD* est reconnue en Suède comme l'organisation représentative des plus petites organisations, auxquelles ont été attribués 1,6 million d'euros entre 2010 et 2012 pour soutenir des microprojets.



**Impulsis** est un programme conjoint lancé par trois grandes organisations hollandaises (Kerk in Actie, ICCO, Edukans) pour soutenir les petites initiatives citoyennes dans leurs projets avec des partenaires au Sud. Ces trois organisations ont souhaité mettre en place ce programme pour se mettre en relation avec les petites initiatives, renforcer la qualité de leurs actions et investir dans leur développement.

A ce titre, **Impulsis privilégie des partenariats de longue durée** sur plusieurs années avec ces organisations. Le programme permet de soutenir entre 100 et 150 organisations par an (avec une subvention maximum de 20.000€ la première année). Il ne s'agit pas que d'un soutien financier puisque *Impulsis* apporte également conseils, mise en réseau et formation à ces organisations.

Le programme bénéficie d'un budget global de 2.500.000€ par année, dont 2.000.000 financés sur des fonds du gouvernement hollandais (les 500.000€ restant par l'Église protestante).

Le gouvernement danois s'appuie également sur quatre organisations dans ce cadre, chacune développant des « mini-programmes » à destination de ses membres. La plus importante d'entre elles est *CISU*, qui soutient actuellement près de 60 « micro-interventions ».

Dans certains cas, la délégation de subventions ne passe pas par une « organisation parapluie », la gestion du programme étant confiée de manière contractuelle à une organisation (ONG, fondation) reconnue pour sa compétence et sa capacité à capter le public cible. Il en est ainsi aux Pays Bas avec le *programme Impulsis* et le programme de soutien aux Initiatives Privées de *Cordaid*, tous deux soutenus par le gouvernement hollandais. Au Royaume-Uni également, la DFID a confié la gestion de la *Common Ground Initiative* à l'organisation caritative Comic Relief et le Gouvernement écossais a présenté en octobre dernier un nouveau dispositif à destination des petites organisations de développement écossaises, le programme *International Development Small Grants*, qui sera géré par une fondation (la Lloyds TSB Foundation for Scotland).

Il faut mentionner que ces modalités ne sont bien entendu pas figées, qu'elles ont évolué au fil du temps et pourront encore évoluer à l'avenir. De nombreuses réflexions sont en effet en cours actuellement, dans le cadre d'une interrogation plus large sur l'évolution des principes et ambitions de la politique de soutien à la société civile de la part d'un certain nombre de gouvernements européens.

Quelques gouvernements européens **n'ont pas développé de dispositifs spécifiquement dédiés aux microprojets**, ou ne les ont pas maintenus. Dans trois pays (Belgique, Espagne, Italie), nous n'avons pas identifié de dispositifs accessibles aux petites organisations dans le cadre de leur politique de



soutien aux ONG. En Belgique par exemple, le soutien du gouvernement fédéral est conditionné à l'obtention d'un agrément ONGD (organisation non gouvernementale de développement), auquel ne peuvent avoir accès les plus petites organisations compte tenu des critères d'éligibilité requis.

L'Irlande avait mis en place en 2006 un « *Microprojects scheme* » principalement dédié à soutenir les plus petites organisations mais celui-ci a été supprimé en 2008 en raison de restrictions budgétaires. Les petites organisations ont la possibilité d'émarger au dispositif de financement conventionnel pour les ONG (le *Civil Society Fund*) mais dans les faits, très peu le font en raison de critères d'éligibilité moins adaptés (2 projets ont été soutenus en 2013 à hauteur de 10.000€). Au Luxembourg et en Norvège, le terme de « microprojet » n'existe pas et il n'y a pas de distinction réelle dans la politique de soutien à la société civile entre les grosses et les petites organisations. Les dispositifs de droit commun sont donc ouverts aux plus petites organisations. Au Luxembourg, celles-ci peuvent bénéficier également de l'agrément délivré par le Ministère des Affaires Etrangères à condition d'en respecter les critères (être constitué en ASBL, justifier de sa capacité à récolter des financements au Luxembourg et avoir au moins trois années d'existence).

**L'implication des collectivités territoriales** est très différente selon les pays. Elle a pu être identifiée dans des proportions très variables et nous pouvons faire le constat d'un **lien relatif entre l'absence de dispositif spécifique de soutien aux microprojets au niveau gouvernemental et l'existence d'appels à projets au niveau local ou régional**. Les modèles de décentralisation et les compétences des autorités locales étant très variables d'un pays à l'autre, toute analyse comparative reste cependant délicate et mériterait une analyse plus approfondie.

Les autorités locales semblent cependant particulièrement dynamiques pour soutenir leur tissu associatif engagé à l'international en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en Italie, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, et dans une moindre mesure aux Pays-Bas.



Dans le cadre de son Plan directeur de la coopération pour le développement, la solidarité et la paix 2013-2016, la **Mairie (Ajuntament) de Barcelone** s'est donnée comme objectif stratégique de « renforcer le tissu associatif des ONG » de son territoire et de « destiner 50% des subventions à la modalité de coopération bilatérale d'initiative non gouvernementale ».

La modalité d'intervention principale est l'appel à projets par lequel les collectivités peuvent cibler les acteurs qu'elles souhaitent soutenir (les organisations sous statut associatif le plus souvent, avec une attention importante pour les OSIM) et le type de projets qu'elles souhaitent encourager (les thématiques sont généralement très vastes, la contribution aux Objectifs du Millénaire pour le Développement constitue cependant un fil conducteur important).

**La Suisse constitue un exemple intéressant et original**, qui combine engagement de l'Etat et des autorités locales pour soutenir le dynamisme des acteurs associatifs du territoire. Il y existe ainsi dans 7 cantons des « fédérations cantonales », considérées comme des interlocuteurs de niveau stratégique par le gouvernement fédéral et qui bénéficient de financements du niveau fédéral, des cantons et des communes pour abonder notamment un *fonds d'aide au projet* qui permet de financer les initiatives des membres de ces fédérations. Si le terme de microprojet n'est pas utilisé en Suisse, les programmes financés dans le cadre de ce fonds correspondent souvent à cette forme d'intervention même s'ils peuvent être plus importants. Outre la gestion du *fonds d'aide au projet*, les fédérations cantonales jouent également un rôle important de mise en réseau, de renforcement des capacités de ses membres et de sensibilisation du grand public sur la solidarité internationale.



Il nous faut enfin faire mention du **poids des fondations et globalement des financeurs institutionnels privés** (Eglises dans un certain nombre de pays, trusts, entreprises...) considéré comme croissant. Un rapport publié en 2007 par *New Philanthropy Capital*<sup>17</sup>, et confirmé par un rapport actualisé en 2012, fait ainsi état d'une implication croissante du mouvement philanthropique au Royaume Uni dans la coopération au développement. En retour, le financement par les fondations est aujourd'hui considéré comme d'autant plus important pour les petites organisations que les financements publics se sont progressivement réduits et qu'ils s'orientent principalement vers des approches programmes (accord-cadres pluri-annuels) et vers le soutien direct dans les pays du Sud (*direct in-country funding*). **Plusieurs organisations associatives soutiennent également des microprojets** en mobilisant leurs ressources propres et leur collecte de dons. L'exemple de *Wilde Ganzen* aux Pays Bas est à ce titre emblématique, mais nous avons également pu identifier l'association *EU Can Aid* en Belgique ou *Caritas Italiana* en Italie.



L'association **EU Can Aid** a été créée à l'initiative de fonctionnaires européens et est basée à Bruxelles. Elle récolte chaque année près de 200.000€ de dons provenant essentiellement des agents publics des institutions européennes. Grâce à cette mobilisation, EU Can Aid soutient en moyenne 40 microprojets par an dans les pays en développement (accès à l'eau, activités génératrices de revenus, environnement...), avec une contribution pouvant aller de 1.000 à 8.000€. Le porteur de projet peut être originaire du Nord comme du Sud.

### 3.3.2 DES AMBITIONS POLITIQUES CONCORDANTES

Comme nous venons de le constater, les politiques à l'œuvre à l'échelle européenne sont très diverses en terme de modalité d'intervention. Il est par contre très intéressant de constater que, de manière générale, les ambitions politiques qui fondent le soutien aux microprojets sont plutôt partagées par les différents pays étudiés.

D'abord, la mise en place de dispositifs de soutien aux microprojets permet **d'élargir la « base sociale » de la politique de coopération au développement** en reconnaissant la contribution spécifique de ces projets à une réponse pluraliste aux défis du développement. Au-delà d'un certain nombre de pays d'intervention prioritaires et de thématiques prioritaires définies dans le cadre de la politique de coopération, le soutien aux microprojets permet en effet de démultiplier la capacité d'intervention des coopérations bilatérales. Ainsi, l'ambition principale du gouvernement gallois est de mobiliser *« plus de citoyens pour un meilleur développement »*.

Une autre dimension fortement affirmée est celle **de favoriser le développement d'une citoyenneté mondiale** au sein de la population. C'est notamment une notion importante développée aux Pays-Bas (*Global Citizenship*), et qui a progressivement supplanté une ambition première de favoriser, par le soutien aux *Initiatives privées*, le soutien public à la coopération au développement. Plus large et plus volontariste, cette volonté d'encourager par les microprojets une citoyenneté ouverte sur le monde et ses interdépendances mise notamment sur la capacité importante de ces initiatives à

<sup>17</sup> « *Going global. A review of international development funding by UK trusts and foundations* » (New Philanthropy Capital, 2007) ; et « *Global grant-making. A review of UK foundations' funding for international development* » (Nuffield Foundation, 2012)



sensibiliser leurs cercles familiaux, amicaux... cercles que ne touchent pas forcément les grandes campagnes d'éducation au développement. Elle s'attache également à affirmer l'importance d'une société civile forte et riche de sa diversité, ambition que nous retrouvons dans les pays du Nord de l'Europe en particulier (Danemark, Suède, Finlande, Norvège...).

La volonté d'encourager des pratiques nouvelles, des **innovations et des expérimentations qui pourront être reproductibles à plus grande échelle** constitue également une ambition particulièrement partagée. Le nombre de dispositifs mettant en avant le caractère « innovant » des projets qu'ils souhaitent soutenir est très important, mettant en avant la flexibilité et la souplesse d'intervention d'un microprojet. Ceci explique notamment que certains dispositifs privilégient la mise en place de partenariats de longue durée avec les organisations soutenues pour favoriser un co-apprentissage et permettre de « grandir ensemble ». Le dispositif *Impulsis* précédemment présenté est basé sur cette volonté de partenariat dans la durée, de même que le *Project Fund* du CISU au Danemark.



**La « Common Ground Initiative »** a été lancé par la DFID et par Comic Relief en 2009 pour prendre en compte la difficulté des petites ONG britanniques et des diaspora organisations à accéder aux financements institutionnels dédiés à la société civile (ainsi qu'à les gérer). Comic Relief étant reconnu pour son expérience de soutien aux petites ONGs et aux diaspora organisations, la DFID a décidé de lui en confier la gestion, la considérant comme la plus à même de toucher ces catégories d'acteurs.

Ce programme cible essentiellement les projets menés en Afrique et a identifié trois thématiques prioritaires : la santé, l'éducation et le soutien à l'activité économique.

Au-delà d'un dispositif purement financier, il vise trois objectifs principaux :

- favoriser un changement durable en Afrique en soutenant des projets permettant de lutter contre la pauvreté et l'injustice ;
- renforcer les capacités des petites organisations et des diasporas britanniques ;
- accroître la reconnaissance de la contribution de ces organisations aux politiques de développement et leur permettre d'influencer ces politiques.

A ce titre, trois types de soutien sont possibles : « research, consultation and planning grants » ; « project grants » ; « organisational development grants ».

La CGI est dotée de 20 millions de livres sur 3 ans.

Il nous faut enfin mentionner l'importance des dispositifs de soutien aux microprojets **en terme de renforcement des capacités des acteurs, et ce dans une double acception**. En effet, si les microprojets sont reconnus comme un levier efficace et pertinent pour renforcer la démocratie locale dans les pays partenaires grâce au processus d'implication et d'appropriation par la société civile du Sud qu'il induit, **les différents dispositifs identifiés visent également, et pour certains en priorité, le renforcement des acteurs du Nord, ces dispositifs étant alors pensés comme des espaces d'apprentissage**. En Allemagne (*small-scale projects grants*), le dispositif financé par le Ministère des Affaires Etrangères est clairement pensé comme un dispositif d'« entrée » pour des organisations qui ne mobilisent pas encore de crédits institutionnels et qui, grâce à cette première subvention, pourront gagner en expérience sur le terrain et en terme de gestion de subventions pour s'orienter vers les lignes de financement plus classiques dédiées aux ONG.

Le *Project Fund* (*small-scale intervention*) au Danemark ou encore le *Scottish Development Small Grants Scheme* en Ecosse sont façonnés également selon ce modèle de favoriser une montée en compétence des organisations pour leur permettre de solliciter des dispositifs plus importants par la



suite. Ils proposent à ce titre différentes formes d'appui : un soutien financier au projet, mais également un soutien pour organiser des rencontres entre partenaires, pour réaliser des études de faisabilité ou pour des activités de formation.

L'ambition politique affirmée ici ne se traduit par ailleurs pas uniquement dans la mise en place de dispositifs de financement dédiés, mais également dans la façon dont est envisagé l'accompagnement de ces initiatives. Nous nous concentrerons sur cette dimension dans la partie à venir.

### **3.4 DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉS**

Nous pouvons regrouper les dispositifs d'accompagnement dédiés aux microprojets dans les pays européens étudiés selon trois pratiques principales. La première modalité est celle de **dispositifs d'information, de conseil et d'accompagnement spécifiquement dédiés aux acteurs des microprojets et à vocation de service public national ou régional**. Nous retrouvons ici par exemple la *CASIW* en Belgique wallonne, le 4<sup>ème</sup> pilier (*4depijler*) en Belgique flamande, l'initiative « *1zu1* » en Autriche ou encore « *Myworld* » aux Pays-Bas. Ces organisations ou ces initiatives ont été spécifiquement mises en place par les pouvoirs publics (souvent grâce à une mobilisation et un lobbying important des acteurs en amont) pour informer, orienter et accompagner les petites initiatives.

En Autriche, **la plateforme « 1zu1 »** propose mise en réseau des acteurs, partage d'information, formations et conseils. Créée en 2010, la plateforme a pour ambition de « développer les réseaux et mettre en réseau le développement ». Son site internet regroupe 74 initiatives et autant d'organisations qui partagent leurs informations et développent une intelligence collective. Elle se structure également comme espace de lobbying et d'interpellation des pouvoirs publics pour reconnaître la contribution des initiatives citoyennes à la coopération au développement.



Elles ne sont pas forcément des espaces physiques : *Myworld* par exemple est avant tout une communauté en ligne qui rassemble aujourd'hui plus de 2600 membres. Une large place est ainsi accordée à la mise en réseau et au partage de connaissance, au cœur de *Myworld* et de *1zu1* en l'occurrence : ces initiatives sont avant tout pensées comme des espaces d'échanges entre microprojets pour partager écueils et bonnes pratiques.

Si ce premier groupe ne gère pas de financement, c'est le cas des organisations que nous pouvons classer dans la seconde modalité principale d'accompagnement des microprojets. Nous la retrouvons en Suède (avec *Forum Syd*), au Danemark (avec le *Project Fund* de CISU), aux Pays Bas ou encore en Suisse. Dans ces pays, **ce sont les organisations en charge des dispositifs de financement qui sont également les principaux accompagnateurs des petits porteurs de projets**. *Forum Syd* par exemple a organisé 110 formations sur la période 2010/2012, à destination de 1900 personnes. Si certaines organisations limitent leur dispositif d'accompagnement (et notamment de formation) aux organisations financées (c'est le cas pour *Cordaid* et *Impulsis* pour des raisons de moyens disponibles et de politique partenariale), la plupart ouvrent leurs formations et leurs services d'accompagnement à l'ensemble de leurs membres, voire au-delà.



Enfin, nous retrouvons dans la troisième catégorie **les organisations « généralistes » qui accompagnent indifféremment grandes et petites organisations** dans leurs activités à l'international. Les coordinations nationales d'ONG, comme *KEPA* en Finlande, le *Norwegian Development Network* en Norvège ou encore le *Cercle de coopération* au Luxembourg jouent ainsi un rôle majeur pour conseiller, former et mettre en réseau les petites initiatives associatives. Ces coordinations sont souvent territorialisées pour être au plus près des acteurs, comme en Espagne (17 réseaux régionaux), en Italie, en Allemagne (16 réseaux régionaux) et au Royaume Uni. La Suisse dispose également de 7 fédérations cantonales, essentiellement dans les cantons francophones. Il faut enfin noter que *KEPA* en Finlande et *Engagement Global – BENGGO* en Allemagne jouent également un rôle de pré-instruction des demandes de financement pour le compte de leur Ministère respectif.

### 3.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR PAYS

			Nom	Structure porteuse du dispositif	Dispositifs d'accompagnement	A NOTER
Allemagne	Etat	OUI	Small Scale Projects Grants Migrant organisations grants	BENGO/BMZ CIM	<p><b>Engagement Global</b></p> <p>Organisme public de promotion de l'engagement citoyen en Allemagne et à l'étranger. <b>BENGO</b> est un service de conseil intégré à EG, dédié aux ONG, avec formations, séminaires...</p> <p><b>AGL</b></p> <p>Fédération des 16 réseaux régionaux qui rassemble les petites organisations de la société civile. Favorise la mise en réseau et le renforcement de capacité des petites initiatives.</p>	Le dispositif du BMZ/BENGO est pensé comme un <b>dispositif d' "entrée"</b> pour développer les compétences des petite ONG et mobiliser des dispositifs plus importants ensuite
	Subgranting	NON				
	Collectivités	OUI	Länders et villes			
	Fonds privés	OUI	Fondations, Eglise, grandes ONG (soutien direct au Sud), don du public			
	Fonds Ambassade	OUI	Small Grant Program Small Project Fund Small Scale projects grants	DED Ambassades d'Allemagne GIZ/W.P. Schmitz Foundation		
Autriche	Etat	OUI	NGO Microprojets	ADA	<p><b>1 zu 1</b></p> <p>(plateforme soutenue par ADA)</p> <p>Missions de mise en réseau des acteurs, partage d'information, formations et conseils. Le site internet regroupe 74 initiatives qui partagent leurs informations et échangent sur leurs pratiques.</p>	"1 zu 1" se structure progressivement comme <b>espace de lobbying</b> pour reconnaître la contribution des initiatives citoyennes à l'aide au développement
	Subgranting	NON				
	Collectivités	OUI	Länders et villes			
	Fonds privés	OUI	Appel au don du public essentiellement			
	Fonds Ambassade	Pas identifié				
Belgique	Etat	NON			<p><b>CASIW</b></p> <p>(service public régional en Wallonie et Bruxelles-capitale)</p> <p>Appui-conseil, accompagnement au montage de projets, mise en réseau</p> <p><b>Quatrième pilier</b> - "4de piljer"</p> <p>(service public régional en Flandre et à Bruxelles)</p> <p>Appui-conseil, accompagnement au montage de projets, mise en réseau et organisation d'évènements pour promouvoir ces initiatives</p>	On parle plutôt d'IPSI et de "4ème pilier". Structuration d' <b>espaces de représentation</b> de petites initiatives à la fois en Wallonie (la FASI) et en Flandre (commission 4ème pilier au sein de 11.11.11)
	Subgranting	NON				
	Collectivités	OUI	Appel à projets OSIM Subsides sur appels à projets	WBI / Région Communes et provinces		
	Fonds privés	OUI	Ex : Fonds Elisabeth et Amélie Appel à projet OMD Aide aux microprojets	Fondation Roi Baudouin Loterie Nationale EU CAN AID		
	Fonds Ambassade	OUI	Programme de Micro-Interventions	Ambassades de Belgique		
Danemark	Etat	NON			<p><b>CISU</b></p> <p>Outre sa mission de gérer pour le compte de DANIDA le "Civil Society Fund", elle assure également un rôle important de renforcement de capacités pour ses 280 organisations membres.</p> <p>Chacune des 3 autres organisations qui gère des "mini-programmes" réalise également des actions de renforcement de capacité</p>	DANIDA s'appuie sur 4 "organisations parapluies" pour soutenir les initiatives de la société civile. On parle plutôt de " <b>micro-intervention</b> " que de microprojets.
	Subgranting	OUI	Civil Society Fund Mini-programme Fund Mini-programme Fund Project Pool and MENA DK Pool	CISU DMCDD Disabled People Organisations Danish Youth Council		
	Collectivités	Pas identifié				
	Fonds privés	OUI	De nombreuses fondations, appel au don du public			
	Fonds Ambassade	OUI	Local Grant Authority / Miniprojects	Ambassades du Danemark		
Espagne	Etat	NON			<p>Il existe dans chaque région un <b>réseau régional d'ONGD</b> (ONGD Navarra, Andalousia Solidaria, ONG Euskadi...). Au nombre de 17, ils assurent mise en réseau, conseil et formations pour les acteurs de la solidarité internationale.</p>	Le terme de "microprojet" se réfère à la fois à des projets menés par de petites organisations et à <b>des initiatives expérimentales</b> de grosses ONG.
	Subgranting	NON				
	Collectivités	OUI	Autorités locales et régionales			
	Fonds privés	OUI	Quelques grandes fondations (La Caixa, Repsol...) et appel au don			
	Fonds Ambassade	Pas identifié				
Finlande	Etat	OUI	Small-scale development projects	Ministère des Affaires Etrangères	<p><b>KEPA</b></p> <p>Plateforme des organisations de la société civile, elle rassemble 300 organisations dont beaucoup de petites organisations. Elle assure des formations, des conseils individuels et une mise en réseau pour ces initiatives.</p>	Les fondations KIOS, Abilis et Siemenpuu <b>soutiennent directement les organisations au Sud</b> dans la mise en œuvre de microprojets
	Subgranting	NON				
	Collectivités	NON				
	Fonds privés	OUI	Eglises, fondations (KIOS, Abilis, Siemenpuu) et appel aux dons			
	Fonds Ambassade	OUI	Fund for Local Cooperation	Embassy of Finland		
Irlande	Etat	OUI	Civil Society Fund	Irish Aid	<p>Le <b>programme Dtalk</b> a été initié pour renforcer les capacités des acteurs de la coopération internationale, et notamment des petites organisations. Il ne bénéficie plus de soutien public depuis 2012.</p> <p>Un réseau de petites ONG actives en Europe de l'Est (<b>EEADN</b>) est également en sommeil depuis 2012.</p>	Un " <b>Microproject scheme</b> " était géré par IrishAid pour soutenir des microprojets, celui-ci a été arrêté en 2008 en raison de restrictions budgétaires
	Subgranting	NON				
	Collectivités	NON				
	Fonds privés	OUI	Grande tradition d'appels aux dons du public			
	Fonds Ambassade	OUI	In-country Microprojets scheme	Ambassades d'Irlande		
Italie	Etat	NON			<p>Des centres de ressources à destination des associations les accompagnent dans leur structuration (<b>réseau CSVNet</b> qui promeut l'engagement bénévole). Les <b>autorités locales</b> accompagnent également le tissu associatif de son territoire par la mise en réseau des acteurs et le renforcement de leurs compétences.</p>	<b>CARITAS Italiana</b> soutient chaque année 300 microprojets de développement
	Subgranting	NON				
	Collectivités	OUI	Autorités locales (communes, provinces et régions)			
	Fonds privés	OUI	Eglises, fondations et dons du public			
	Fonds Ambassade	NON				

Luxembourg	Etat	OUI	Cofinancements projet/programmes	Ministère des Affaires Etrangères	<b>Bureau d'Assistance Technique (BAT)</b> Bureau intégré au sein du Cercle de Coopération et soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères, il a pour mission d'apporter information, formation et conseil aux organisations agréées ou non	Le distinction projet/microprojet n'est pas opérante, la distinction est plutôt <b>entre ONG agréées (de toute taille) ou non</b>
	Subgranting	NON				
	Collectivités	OUI	Appels à projets	Communes		
	Fonds privés	OUI	Fondations d'entreprises, appel au don du public			
	Fonds Ambassade	OUI	Soutien aux microprojets	Ambassades/Bureaux de coopération		
Norvège	Etat	OUI	Project Agreements Diaspora organisations	NORAD NORAD	<b>Bistandstorget</b> Le Réseau de Développement Norvégien rassemble près de 80 ONG joue un rôle important pour renforcer les capacités des acteurs et améliorer la qualité des projets menés sur le terrain. Il accompagne notamment de nombreux petits porteurs de projet.	Mise en place d'un dispositif spécifique de <b>soutien aux Diasporas organisations</b> de la part de NORAD depuis 2009
	Subgranting	pas identifié				
	Collectivités	pas identifié				
	Fonds privés	OUI	Fondations (soutien direct au Sud), don du public			
	Fonds Ambassade	OUI	Small Grant Funds	Ambassades de Norvège		
Pays Bas	Etat	NON			<b>Myworld</b> Plateforme d'échange entre grandes et petites organisations. Myworld est géré par NCDO et organise également des formations, publie un magazine et développe un espace Wiki. Chacune des trois grandes organisations qui soutient les Initiatives Privées ( <b>Wilde Ganzen, Cordaid, Impulsis</b> ) développe également des actions de conseil et de formation	Myworld rassemble plus de <b>2600 membres</b> originaires de plusieurs pays et a pour objectif de former 1000 personnes d'ici à 2014
	Subgranting	OUI	Soutien aux Private Initiatives	Impulsis		
	Collectivités	OUI	Quelques communautés impliquées (Utrecht par exemple)	Cordaid		
	Fonds privés	OUI	Soutien aux Private Initiatives	Wilde Ganzen		
	Fonds Ambassade	OUI	Small Projects Program (PKP)	Ambassades des Pays Bas		
Royaume Uni	Etat	OUI	Global Poverty Action Fund	DFID	Dans son rôle de coordination nationale, <b>BOND</b> joue un rôle important d'information et de mise en réseau. Ce travail est réalisé avec une attention particulière pour les petites organisations par <b>NIDOS</b> en Ecosse et par <b>Wales International Development Hub</b> aux Pays de Galles. <b>Together4Africa</b> est par ailleurs une coalition de petites ONG actives en Afrique et qui vise à partager l'information et développer les capacités de mobilisation de ses membres.	La "Common Ground Initiative" qui vise à soutenir les petites ONG et les OSIM est <b>dotée de 20.000.000€ sur 3 ans</b>
	Subgranting	OUI	Common Ground Initiative Scottish Development Small Grants Organisational Development Fund	DFID/Comic Relief Lloyds TSB Foundation Wales for Africa Programme		
	Collectivités	Pas identifié				
	Fonds privés	OUI	Fondations (plus de 90 identifiées en 2010), dons du public...			
	Fonds Ambassade	OUI	Bilateral Programme Fund	British Embassy/High Commission		
Suède	Etat	NON			<b>Forum SYD</b> Organisation qui dispose d'un accord-cadre avec SIDA pour soutenir les petites organisations de la société civile. Outre les financements qu'elle octroie, elle assure également un rôle d'information, de conseil ainsi que des formations	Au cours de la période 2010/2012, Forum Syd a réalisé <b>110 formations, accueillant 1900 participants</b>
	Subgranting	OUI	Soutien aux petits projets	Forum SYD		
	Collectivités	pas identifié				
	Fonds privés	OUI	Fondations (soutien direct au Sud), don du public			
	Fonds Ambassade	Pas identifié				
Suisse	Etat	NON	<i>alimente les fonds d'aide au projet</i>		<b>Fédérations cantonales</b> Au nombre de 7, ces fédérations sont soutenues par la DDC, les cantons et les communes. Au-delà de la gestion du fonds d'aide au projet, elles assurent des formations, des conseils individualisés et facilitent l'échange d'expériences entre leurs membres	Les fonds d'aide aux projets gérés par les Fédérations sont <b>abondés à la fois par l'Etat, les Cantons et les Communes</b>
	Subgranting	OUI	Fonds d'aide aux projets	Fédérations cantonales		
	Collectivités	OUI	Communes et cantons ( <i>alimentent les fonds d'aide au projet</i> )			
	Fonds privés	OUI	Fondations, appels au don du public			
	Fonds Ambassade	OUI	Fonds aux projets SC	Bureaux de coopération		



### **3.6 LES DISPOSITIFS LOCAUX DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE**

Comme mentionné dans un rapport relatif au financement des ONG publié par l'INTRAC (International NGO Training and Research Centre) en 2006<sup>18</sup>, de nombreux pays ont fait le choix pendant les années 1990 d'orienter une partie de leurs financements à destination de la société civile directement au soutien des ONG du Sud par l'intermédiaire de leurs ambassades, missions ou bureaux de coopération. Les mécanismes à l'œuvre ont pris pour l'essentiel la forme de **dispositifs de financement de microprojets d'initiative locale**, avec des lignes directrices plus ou moins larges et répondant aux priorités stratégiques définies par les ambassades, souvent conjointement avec les gouvernements des pays d'intervention.

Dans le cadre de cette étude, **nous avons pu identifier 10 pays qui disposent d'un tel mécanisme**, avec des modalités et des plafonds de financement variables mais qui se situent généralement entre 5.000 et 25.000€ de contribution financière par projet. **L'Union Européenne disposait également d'un « Programme de Micro-Projets » (PMP)** entre 1998 et 2003 dans le cadre du huitième et du neuvième FED (Fonds Européen de Développement). Ce programme n'existe plus aujourd'hui mais un certain nombre de programmes de micro-subsidies sont toujours mis en œuvre par les délégations de la Commission européenne, intégrés dans des programmes plus larges d'appui et de renforcement de la société civile.

Si la valeur ajoutée de ces programmes est reconnue dans un certain nombre d'évaluations (l'évaluation du PMP<sup>19</sup> fait ainsi mention de la capacité de ce programme à renforcer les processus de développement local participatif), leur contribution au développement économique et social des pays d'intervention est parfois questionnée du fait **d'objectifs trop larges et de modalités d'interventions peu adaptés** (en terme de gestion du dispositif, d'un système de suivi-évaluation limité et d'une faible intégration dans la stratégie pays).

Il en est ainsi du Programme de Micro-Interventions (PMI) de la Coopération belge, instrument de financement de microprojets de la coopération bilatérale qui, comme le FSD en France, permet de financer des initiatives portées par la société civile locale dans les pays d'intervention. Evalué en 2011, ce dispositif doté de plus de 3 millions d'euros en 2012 ne devrait pas être renouvelé en 2014. Son évaluation<sup>20</sup> a reconnu *« la spécificité de l'instrument 'PMI' ... [permettant] de répondre de manière souple, rapide et précise aux besoins d'un groupe déterminé [et] de tester des approches pilotes sans grand risque fiduciaire »*. Les objectifs du programme ont cependant été jugés *« extrêmement ambitieux et en totale inadéquation avec l'approche du programme et les moyens accordés et mis en œuvre dans la réalité »*. Il a ainsi été conclu que ce programme n'était *« pas un programme de développement. Il est un instrument décentralisé et peu formalisé permettant des appuis ponctuels à des organisations locales bien plus qu'à des groupes de base »*.

<sup>18</sup> « Official Agency Funding of NGOs in Seven Countries : Mechanisms, Trends and Implications », Brian Pratt, Jerry Adams and Hannah Warren, Occasional Papers Series N°46, INTRAC, Août 2006

<sup>19</sup> « Evaluation of European Commission support to Micro-Project Programmes under the European Development Fund in ACP Countries », ADE, Août 2006

<sup>20</sup> Evaluation du Programme des Micro-Interventions, Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération Internationale du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Octobre 2011



### 4.1 UNE SITUATION CONTRASTÉE POUR LES MICROPROJETS EN EUROPE

Si la situation en France est à une consolidation des crédits accordés aux microprojets grâce à l'engagement confirmé de l'Agence Française de Développement depuis 2012, il semble que **les financements publics accessibles aux petites initiatives subissent une tendance à la baisse** dans un certain nombre de pays, liée à la fois à une contraction de l'aide au développement dans un contexte de rigueur budgétaire accrue et à des critères de financement de plus en plus rigoureux auxquels de nombreuses petites initiatives ne peuvent pas forcément répondre. Cette tendance est notamment observée en Suède, aux Pays Bas, en Belgique et en Irlande.

Le contexte actuel de l'aide au développement apparaîtrait donc relativement défavorable aux petits porteurs de projet. Comme nous l'a mentionné un de nos interlocuteurs, le choix d'accorder des financements importants à un nombre restreint d'organisations qui peut être observé dans bon nombre de pays (notamment dans le Nord de l'Europe) pour des raisons de facilité de gestion et d'efficacité de l'aide, cumulé à des réductions importantes de crédits affectés à l'aide au développement du fait de contraintes budgétaires nationales croissantes en période de crise économique (notamment dans le Sud de l'Europe) semblent entraîner une fragilisation du secteur. La réalité est cependant plus complexe et le dynamisme que nous avons pu observer dans les différents pays étudiés en terme d'« *initiative citoyenne* » impose de dépasser une approche purement comptable (par ailleurs très difficile à mesurer) pour appréhender le soutien aux microprojets en Europe.

#### 4.1.1 **UNE DIMENSION PLUS OU MOINS AFFIRMÉE DANS LES POLITIQUES D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE**

Plusieurs pays sont actuellement en phase de **refonte de leur politique d'appui à la société civile pour en faire un élément majeur de leur politique de coopération au développement**. C'est notamment le cas pour les pays du Nord de l'Europe (Norvège, Suède, Pays-Bas, Danemark...) qui ont récemment produit un certain nombre de documents cadres pour affirmer avec force l'enjeu de renforcer les sociétés civiles du Sud comme socle d'un développement pérenne, endogène et respectueux des droits de l'homme. Dans ce contexte, les microprojets sont un levier réel, et reconnus pour leur capacité à toucher les populations les plus défavorisées, à promouvoir une approche pluraliste du développement et à consolider les processus de démocratie locale par une participation active des bénéficiaires.

Dans ce mouvement, la société civile du Nord est ainsi plébiscitée comme un acteur indispensable pour accompagner la société civile au Sud. **Il lui est cependant demandé de démontrer encore plus clairement aujourd'hui qu'hier ses résultats, son impact et sa capacité à être un acteur du changement**. Cette tendance est également fortement liée à l'agenda du développement, notamment aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide : les processus de mobilisation des financements publics sont globalement de plus en plus compétitifs, les critères de sélection plus restrictifs et l'attente en terme de capacité de gestion de la part des gouvernements plus forte.

Mécaniquement, les dispositifs dédiés aux petites initiatives suivent cette tendance : le nombre de dossiers de demande de financements déposés chaque année sont ainsi à la baisse depuis 2010 aux



Pays-Bas et en Suède. En parallèle, un certain nombre de dispositifs, comme nous l'avons vu, sont spécifiquement dédiés à **faire monter en compétence les petites organisations pour leur permettre d'accéder à des dispositifs de financements conventionnels**, plus importants, et donc à développer leur capacité de gestion. Si cette tendance vient confirmer, à raison, qu'un microprojet de développement reste un projet et doit, en tant que tel, répondre à des critères de qualité élevés, il peut être craint parfois une restriction dans les caractéristiques d'intervention et dans la capacité d'innovation de ces acteurs, et surtout une polarisation des mécanismes de financement autour d'un nombre réduit de grandes organisations de la société civile.

Cette polarisation constitue par ailleurs une conséquence de la réduction substantielle des moyens dans les ministères en charge de la coopération internationale, observée dans un grand nombre des pays étudiés ces quinze dernières années, et qui a amené ces ministères à effectuer « *des choix afin de réduire leurs coûts de transaction en terme de procédure de gestion des subventions accordées aux ONG* »<sup>21</sup>. Cette polarisation génère en retour **un écart croissant entre les grandes ONG et les petites ONG dans l'accès aux crédits publics, et un écart également croissant entre les grands bailleurs, principalement publics, et ces petites organisations**. Si les bailleurs ont le souhait de soutenir les microprojets pour leur approche de proximité et leur contribution à l'éducation au développement en Europe, les procédures mises en place pour ce faire les en éloignent progressivement, très peu d'organisations parvenant à répondre à des exigences de plus en plus contraignantes.

#### 4.1.2 DEUX GRANDES TENDANCES IDENTIFIÉES

Nous avons pu observer deux tendances importantes, une tendance impulsée principalement par les bailleurs de fonds publics et une autre que nous pourrions qualifier d'interne au secteur.

La première est celle d'un **soutien particulier accordé aux organisations issues de la migration (*diaspora organisations*)**. Plusieurs pays (en Norvège, au Royaume Uni, en Belgique...) encouragent vivement les OSIM à déposer des projets afin d'être soutenues par les dispositifs publics. C'est notamment le cas en Norvège, qui a fait de l'« *augmentation de la participation des diasporas à la coopération en développement en Norvège* » l'un des six principes directeurs de sa politique de soutien à la société civile. Plusieurs dispositifs ont également été mis en place ces dernières années spécifiquement à destination des OSIM, notamment en Allemagne (*Migrant organisations Grants*) et en Belgique (appel à projets géré par Wallonie Bruxelles International).



##### **Appel à projets WBI**

« Reconnaissant l'engagement particulier de citoyens de Wallonie-Bruxelles originaires de pays en développement et le savoir-faire que leurs associations peuvent concrétiser pour le développement, Wallonie-Bruxelles International a décidé d'encourager aussi ces acteurs wallons et bruxellois dans leurs actions de solidarité internationale et de partenariat pour le développement ».

Initié en 2002, un appel à projet annuel est donc lancé par Wallonie Bruxelles International à destination des OSIM wallonnes et bruxelloises. Doté de 150.000€ par an, il soutient 5 projets par an, principalement dans les pays reconnus comme prioritaires au titre de la coopération internationale au développement.

<sup>21</sup> « *Official Agency Funding of NGOs in Seven Countries : Mechanisms, Trends and Implications* », Brian Pratt, Jerry Adams and Hannah Warren, Occasional Papers Series N°46, INTRAC, Août 2006



Si l'ambition est bien entendu de favoriser l'émergence de projets au Sud portés par les communautés de la diaspora dans une logique de codéveloppement, elle est également d'accroître l'influence de ces diasporas dans l'élaboration des politiques de développement. *Comic Relief* au Royaume-Uni développe ainsi un programme qui vise à sensibiliser les acteurs du développement sur le rôle des diasporas dans le développement de l'Afrique et accompagne ces diasporas pour qu'elles soient en capacité d'influencer le débat public sur les enjeux spécifiques qu'elles portent.

La seconde tendance observée est celle de la **structuration (on pourrait d'ailleurs plutôt parler d'auto-structuration) des acteurs des microprojets**. Ne se sentant pas forcément reconnus dans le contexte de polarisation des ONG précédemment mentionné, les acteurs des microprojets choisissent aujourd'hui d'unir leur force pour faire reconnaître leur contribution au développement, pour peser dans le débat public et pour mobiliser des financements. Aux Pays-Bas, *Partin* a ainsi été créé en 2009 pour porter la voix des *Initiatives Privées* et regroupe aujourd'hui 250 membres. Si une potentielle adhésion à *Partos*, la coordination nationale des ONG hollandaises, est en réflexion parmi ses membres, celle-ci n'est pour l'instant pas forcément à l'ordre du jour du fait d'une crainte de ne pas véritablement peser dans une telle enceinte qui rassemble majoritairement de grandes organisations de développement.

La *Fédération des Associations de Solidarité Internationale* en Belgique est née en décembre 2012 à l'initiative de 23 membres fondateurs. Dressant le constat qu'« à côté des autres acteurs de développement, ONG, villes et communes, universités,..., les associations ne sont que très peu reconnues dans leurs actions [parce que] les ASI n'ont pas d'organe représentatif »<sup>22</sup>, elle vise à représenter ces associations en Wallonie-Bruxelles auprès des pouvoirs publics et du grand public. Nous pouvons ici remarquer que, comme pour *Partin*, la *FASI* s'est construite en opposition aux autres acteurs de développement, en l'occurrence aux acteurs de développement reconnus par le Ministère belge des Affaires Etrangères via la procédure d'agrément (les ONGD). Il faut cependant noter qu'en Belgique flamande, la coordination d'ONG 11.11.11 a été très active dans l'accompagnement des initiatives du 4<sup>ème</sup> pilier. Elle héberge d'ailleurs la structure qui les accompagne et un collègue spécifique sera très prochainement créé au sein de l'Assemblée générale de 11.11.11 pour les représenter.

Nous pouvons également citer l'exemple de *Together4Africa*, regroupement de petites *charities* britanniques qui réalisent des projets de développement en Afrique en partenariat avec des organisations locales. Cette initiative vise à partager les connaissances et développer, par une collaboration active, les capacités de chacun de ses membres (en terme de collecte de fonds, de recrutement de bénévoles, de qualité des projets...).

Au-delà de la question de la reconnaissance dans le paysage de la coopération au développement, **cette dimension de « partage de connaissance » est très importante pour expliquer la structuration du secteur**, afin de rompre l'isolement relatif dans lequel certaines organisations agissent. *Izu1* en Autriche comme *MyWorld* aux Pays-Bas sont pensés et structurés comme des espaces d'échange (de connaissances, de pratiques...) entre petites organisations pour que chacune puisse apprendre de l'autre et améliorer la qualité des actions menées. Ces initiatives sont souvent poussées par les petites organisations et plébiscitées par elles. Comme nous l'avons signifié plus haut, *MyWorld* regroupe déjà 2.600 membres, dont des irlandais, des français, des belges, des ghanéens... Si l'échange a également vocation à être entre petites et grandes organisations, il faut noter que, jusqu'à maintenant, les grandes organisations hollandaises n'ont que peu contribué aux discussions.

---

<sup>22</sup> tiré du site internet de la FASI : <http://www.forum-fasi.sitew.org/>



## **4.2 UNE RÉALITÉ INCONTOURNABLE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE...**

Les remarques formulées dans les parties précédentes sur la concentration des crédits et les contraintes budgétaires croissantes sur les budgets d'aide publique au développement ne doivent pas faire oublier que **ces initiatives sont une réalité incontournable de la coopération internationale**.

Il serait très intéressant d'en étudier plus avant les causes et les conséquences sur le paysage de la coopération internationale, et ce travail inaugure sans conteste un champ de réflexion large et ambitieux pour l'Agence des Micro-Projets. Les premières études de l'Université de Nijmegen (CIDIN) aux Pays-Bas et de l'Université de Louvain (HIVA) en Belgique démontrent en tout cas que, si ce phénomène n'est pas forcément récent, il a pris une nouvelle dimension du double fait du renforcement des interconnexions à l'échelle mondiale (meilleure couverture médiatique, plus grande diffusion des idées, développement du tourisme...) et du relatif échec des politiques de développement engagées sur les dernières décennies, ce que certains ont appelé, nous l'avons vu, la « *Do it Yourself-Aid Revolution* ».

### **« Children of a post modern era »**

« From our perspective, these initiatives do indeed represent a new phenomenon. Fourth pillar initiatives are not embryonic NGOs. They do not stem from North-South relations, but are children of a post modern story of globalisation and international networking, even of individualization.(...) »

*De Patrick Develtere & Tom De Bruyn, HIVA / Leuven University, 'The emergence of a fourth pillar in development aid', 2009.*



Il ne peut être en tout cas que constaté **le dynamisme et la vitalité de ce secteur particulier de la coopération au développement**, au sein duquel une très grande diversité de pratiques est à l'œuvre, mais qui se structure fortement autour des notions de proximité, d'engagement et de partenariat.

Si l'existence de dispositifs de financement permet de disposer d'un cadre de compréhension et d'analyse relativement structuré pour identifier (et également orienter) les porteurs de microprojets, **ce cadre n'en reste en effet pas moins nécessairement restrictif et la réalité plus variée**. Les modalités d'initiative associative et d'engagement citoyen dans le domaine de l'aide au développement sont ainsi extrêmement diverses : alors que les *Initiatives Privées* aux Pays Bas commencent à être connues et considérées, de nouvelles pratiques d'engagement émergent, comme l'initiative « **1% Club** » qui vise à mettre en relation des porteurs de projets au Sud avec des citoyens néerlandais désireux de donner de leur temps, de leur compétence ou de l'argent pour les soutenir.

Un autre élément marquant dans le paysage des microprojets est **la constance dans l'engagement : avec ou sans fonds publics, ces initiatives existent et se développent**. La capacité très importante de ces initiatives à récolter des financements privés est ainsi très largement reconnue, dans les cercles familiaux ou amicaux, par des événements ponctuels ou en mobilisant des financements privés d'entreprises ou de fondations. Le développement des plateformes de *crowdfunding* constitue également un outil supplémentaire mobilisé de façon croissante par les porteurs de microprojets C'est d'ailleurs dans le secteur philanthropique que le crowdfunding a été inventé dans un premier temps avant de toucher aujourd'hui tous les secteurs de la société. La plateforme *JustGiving* est l'organisation la plus connue dans ce domaine, elle est notamment particulièrement intéressante car, au-delà de son accompagnement dans la collecte de dons, elle organise de nombreuses activités de renforcement de capacités pour les petites organisations.



Ces réflexions induisent tout d'abord que capter la diversité des pratiques de microprojets s'avère particulièrement complexe, de même que l'identification de l'ensemble de ces acteurs. Elles mettent également en lumière avec d'autant plus d'acuité l'enjeu particulier de proposer un accompagnement adapté à cette diversité d'initiatives, au service du développement économique et social des pays partenaires.

### **4.3 ...QUI INDUIT UN ENJEU ESSENTIEL D'ACCOMPAGNEMENT**

Si certains gouvernements ont pu s'interroger sur la plus-value de mobiliser des financements publics pour soutenir des initiatives privées qui mobilisent en grande majorité des fonds privés (fonds propres, cotisation des membres et financements provenant d'acteurs privés), il apparaît que le soutien public s'avère en effet fondamental pour accompagner ces initiatives et en optimiser l'impact pour le développement dans les pays d'intervention, et également pour les orienter vers les objectifs prioritaires de la politique de coopération au développement.

A ce titre, trois enjeux particuliers nous semblent particulièrement importants à mentionner pour interroger et renforcer les logiques d'accompagnement aujourd'hui à l'œuvre. Le premier est celui du caractère innovant et expérimental des microprojets : **comment faire en sorte d'identifier cette innovation au service du secteur dans son ensemble ?** Un certain nombre de pratiques ont été développées en Europe et nous semblent intéressantes à approfondir dans le cadre de cette réflexion. La mise en place de partenariats de longue durée avec les petites organisations, avec des financements progressifs par palier constitue notamment un exemple intéressant, aujourd'hui à l'œuvre au Danemark dans le cadre du *Project Fund* notamment. L'organisation du dialogue entre petites et grandes organisations constitue également un exemple tout à fait éclairant. S'il reste a priori encore balbutiant, la plateforme *MyWorld* aux Pays-Bas ou l'intégration d'un collège dédié aux organisations du 4<sup>ème</sup> pilier au sein de la coordination 11.11.11 en Belgique flamande nous semblent également des initiatives tout à fait riches d'enseignement.

Un second enjeu, en partie lié au précédent, est celui **d'accompagner les porteurs de microprojets dans leur développement**. En effet, pour beaucoup de nos interlocuteurs, les microprojets sont « *un passage dans la vie d'une structure* », « *la petite graine de la vie associative* ». C'est également par un accompagnement dans la durée et par une montée en compétence progressive (grâce à des dispositifs adaptés) que ces structures peuvent grandir et accroître de cette façon l'impact social de leurs projets.

Enfin, comme nous l'avons mentionné précédemment pour la France, cette notion d'accompagnement reste également perçue dans les différents pays étudiés comme un accompagnement des porteurs de microprojets, et donc centré sur les acteurs au Nord. **Penser l'accompagnement sur les deux espaces, en Europe et dans les pays d'intervention**, constitue de notre point de vue une réflexion importante à mener afin de consolider le processus de développement, et de s'assurer de la cohérence et de la pérennité des interventions sur le terrain.



## 5 CONCLUSION ET RÉFLEXIONS POUR L'AVENIR

Expression plurielle de l'initiative associative en faveur du développement, les microprojets représentent une permanence dans l'engagement qui tranche avec des budgets d'aide publique au développement (APD) à géométrie variable. De par *le rapport de proximité* qu'ils construisent et *l'engagement collectif* qu'ils induisent (preuve que des associations s'engagent quotidiennement au-delà de leur pays dans la solidarité internationale), les microprojets constituent ainsi aujourd'hui un maillon essentiel du développement et de la solidarité internationale.

Ce panorama européen nous a permis de tirer quelques enseignements qu'il nous semble opportun de rappeler ici. Tout d'abord, **les microprojets ne constituent pas une spécificité française**. En effet, si le terme n'est pas forcément partagé par tous en Europe, cette réalité est frappante et traverse tout le continent. Nous avons ainsi pu identifier des dispositifs de financement ou d'accompagnement dans chacun des 15 pays étudiés. Ces dispositifs **ciblent principalement une certaine catégorie d'acteurs**, de petites organisations fortement basées sur le bénévolat et qui n'ont pas ou peu accès aux financements institutionnels, et constituent très souvent des leviers pour **encourager la professionnalisation des pratiques**. Enfin, au-delà de ces dispositifs de soutien (publics ou privés), **la générosité du public semble, partout, la première source de financement** de ces initiatives de solidarité ancrées dans le champ de l'aide au développement tout en mettant en avant leur spécificité (notamment en terme de proximité et d'échelle d'intervention).

Cette première étude ne constitue qu'un premier jalon et beaucoup reste encore à découvrir et partager afin de développer une plus grande compréhension et connaissance collective des microprojets en Europe et dans le monde. Elle intervient néanmoins à un moment propice durant lequel, dans plusieurs endroits en Europe, une réflexion émerge et une dynamique s'installe pour mieux appréhender ce phénomène, en comprendre les ressorts et en partager les pratiques. Des études relatives à l'impact des microprojets et à leur contribution spécifique au processus de développement sont également en cours. Autant de perspectives d'intérêt pour l'AMP et en particulier pour l'Observatoire des Micro-Projets qui pourra contribuer activement à cette réflexion à l'échelle européenne.

Nous terminerons à ce titre sur quelques propositions de sujets qui nous sembleraient intéressants d'étudier dans le cadre de l'Observatoire des microprojets à l'avenir :

- affiner le panorama des microprojets en France par une analyse quantitative et qualitative étayée sur le modèle des travaux menés aux Pays-Bas ou en Belgique ;
- approfondir cette première investigation à l'échelle européenne par un travail spécifique sur la question de l'impact des microprojets (comment est évalué et mesuré l'impact des microprojets ? comment les résultats sont-ils capitalisés pour valoriser les bonnes pratiques et permettre leur essaimage ?)
- analyser la contribution des microprojets au renforcement de la société civile locale, en étudiant notamment la perception des partenaires au Sud sur l'approche par microprojet.



### 6.1 LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

#### **Allemagne**

Iris Eisbein	Engagement global
Sylvia Becker	Engagement global
Jana Rosenboom	VENRO

#### **Autriche**

Christiana Weidel	The World of NGOs
Annelies Wilim	Globale Verantwortung
Maria Elsser-Eibel	Gouvernement régional de Styrie

#### **Belgique**

Julie Godin	Université de Liège / Université Paris 1 (France)
Denise Dalle	EU Can Aid
Annalisa Mancardi	EU Can Aid
Béatrice Clarinval	CASIW
Arnaud Zacharie	CNCD 11.11.11
Marino Orban	CTB
Sarah Mechant	4 depijler
Ignace Pollet	HIVA / Research Institute for Work and Society

#### **Danemark**

Lotte Asp Mikkelsen	CISU
Søren Asboe Jørgensen	CISU
Henrik Nielsen	NGO Forum

#### **Espagne**

Maite Serrano	Coordinadora ONGD
Feip Roca	Ville de Barcelone

#### **Finlande**

Timo Lappalainen	KEPA
Auli Starck	KEPA

#### **France**

Morgane Olivier	Centraider
Jean-Louis Viélajus	Coordination Sud
Ousmane Syll	Cercoop F-C
Michael Ruleta	Consultant
Jean Karinthe	Maison des Associations du 2 <sup>ème</sup> Paris/ Directeur
Martin Spitz	Fondation de France
André Rosanvallon	Ancien expert international et enseignant-chercheur
Valérie Huguenin	AFD / Division du Partenariat avec les ONG



## **Irlande**

Hans Zomer  
CSF Team  
Michael Sands

Dochas  
IrishAid  
Ville de Dublin

## **Italie**

Elisabetta Murgia  
Carla Bottazzi  
Carloni Francesco

Vides International  
Province de Milan  
Caritas Italiana

Nous tenons ici à remercier Valentina Baraldi, volontaire en service civique à la Guilde Européenne du Raid qui s'est fortement mobilisée pour faire aboutir le travail d'enquête en Italie.

## **Luxembourg**

Geneviève Hengen  
Dennis Yaun

Ministère des Affaires Etrangères  
Le Cercle de coopération

## **Norvège**

Stian Slotteroy Johnsen  
Aynur Gündogan  
Andrew Preston  
Ellen Marie Hansen

Frivillighet Norge  
NORAD /Civil Society Department  
ForUM  
Bistandstorget (Norwegian Development Network)

## **Pays-Bas**

Adriaan Kauffmann  
Maartin Kuijpers  
Martin Teunissen  
Lau Schulpen  
Rolf Wijnstra  
Bob Van Dillen  
Erik Boerrigter  
ErnstJan Stroes  
Esther Rozendal

PI Wijzer  
PI Wijzer  
IMPULSIS  
CIDIN / University of Nijmegen  
Ministry of Foreign Affairs  
Cordaid  
Partin  
NCDO  
Wilde Ganzen

## **Royaume Uni**

Sarah Lock  
Gillian Wilson  
Rachel Grant  
Rupal Mistry  
Ed Howarth  
Craig Owen  
Nikki Jeffery

The Nuffield Foundation  
NIDOS  
DFID  
Comic Relief  
WCVA  
WCVA  
Researcher / Clore Social Leadership Programme

## **Suède**

Annica Sohlstrom  
Janni Bohman

Forum SYD  
SIDA



## **Suisse**

Evelyne Bezat-Grillet  
Cécile Hétaut  
Michel Diot  
Frédéric Noirjean

Valais Solidaire  
Fribourg Solidaire  
Fribourg Solidaire  
DDC/Division des partenariats institutionnels

## **EUROPE**

Pierre Ghilain  
Dr Amine Ishkanian

Europaid / DevCo B2  
London School of Economics (Dept of Social Policy)



## 6.2 FICHES PAYS



## ETAT DES LIEUX – ALLEMAGNE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Allemagne ?

---

D'après la fédération des réseaux régionaux AGL, il existerait environ 8200 associations et initiatives (actions informelles non enregistrées sous statut associatif) dans le domaine de la solidarité internationale en Allemagne. Par ailleurs, une récente étude<sup>23</sup> a permis d'identifier 192 OSIM actives, rassemblant plus de 16.000 membres dans toute l'Allemagne.

Nous pouvons donc affirmer qu'il existe un grand nombre d'organisations actives dans le pays, dont beaucoup sont de petites organisations. Pour la seule ville de Stuttgart, 280 associations se revendiquaient en effet en 2011 comme des organisations de solidarité internationale (« *Karitative une Humanitäre Vereine* »). Leurs principaux besoins identifiés sont un accompagnement dans la récolte de fonds, dans la mise en réseau, pour identifier des partenaires et pour les aider dans les contraintes administratives liées aux dispositifs de financement.

Plusieurs organisations (associations, fondations) ont par ailleurs pour objet de soutenir des microprojets directement dans les pays du Sud (par exemple la Fondation *WasserStiftung* dans le domaine de l'eau).

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Pour BMZ (et la ligne de financement BENGGO – Small-scale Projects Grants), le financement de petits projets est souvent le point d'entrée pour gagner en compétence et en légitimité afin de présenter de plus gros projets par la suite.

Il existe également des dispositifs de financement spécifiques pour les ONG locales au sein des ambassades et dans le cadre de certains programmes de la GIZ.

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

Les modes de financement sont très variés.

#### **Au niveau fédéral / public :**

Engagement global (BENGGO) administre une ligne budgétaire pour le compte de BMZ (Ministère allemand de la coopération) qui vise à soutenir des « *projets d'entraide concrets* » apportant une amélioration directe et durable de la situation économique, sociale ou écologiques des personnes les plus vulnérables, ou qui promeuvent les droits de l'homme dans les pays en développement (le soutien financier est limité aux ONG allemandes). BENGGO procède à un examen préalable des demandes pour vérifier les critères d'éligibilité et transmet ensuite à la BMZ pour décision. Les financements attribués vont de 12.500 à 37.500€.

Le Centre International pour la Migration et le Développement (CIM – organisme public sous la double tutelle de la GIZ et de l'Agence fédérale de l'emploi) développe également un dispositif de soutien aux projets portés par les migrants dans leur pays d'origine.

---

<sup>23</sup> « *Auswertung der ersten bundesweiten Umfrage unter entwicklungspolitisch aktiven MDO* », AGL (2011)



### **Au niveau des Länders**

Plusieurs Länders (Rhénanie du Nord Westphalie, Bade-Wurtemberg par exemple) ont également leur propre budget pour financer des actions de coopération, de même que les municipalités : la Ville de Berlin soutient ainsi les projets menés sur ses territoires de coopération.

Les **églises** jouent également un rôle important dans ce cadre (avec de grandes organisations comme Brot für die Welt ou les Missions catholiques) en soutenant financièrement les microprojets. Les missions catholiques soutiennent ainsi près de 1200 microprojets par an. De nombreuses fondations soutiennent également des petites initiatives via des porteurs de projets allemands ou en ciblant directement les partenaires dans les pays du Sud.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

**BENGO** est un service de conseil pour les organisations non gouvernementales, initié en 1988 par une alliance d'ONG et par le Ministère allemand en charge du développement (BMZ). L'objectif initial de BENGO était de conseiller et d'aider les organisations à soumettre des demandes de financement au BMZ. Il est progressivement devenu un service de contrôle préliminaire, avant soumission des demandes au Ministère. BENGO organise régulièrement des séminaires et formations pour développer les capacités des organisations qu'elle soutient (ou qu'elle pourra potentiellement soutenir).

En 2012, BENGO a été intégré dans **ENGAGEMENT GLOBAL**. ENGAGEMENT GLOBAL est depuis cette date le point focal en Allemagne pour l'engagement citoyen à la fois en Allemagne et à l'étranger. Il regroupe les programmes pour ONG et pour la société civile afin de renforcer la participation civique et citoyenne dans la coopération au développement allemande.

AGL est une fédération des 16 réseaux régionaux en Allemagne rassemblant des petites organisations de la société civile (AGL fait elle-même partie de VENRO, la coordination des ONG allemandes). Elle permet de favoriser la mise en réseau des petites initiatives, de renforcer leur capacité et de leur apporter des conseils. Elle tient sur son site internet à jour un recensement des dispositifs de financements accessibles en fonction de son Länder d'appartenance. AGL rassemble aujourd'hui plus de 8200 initiatives et associations engagées dans des projets de développement et dans l'éducation au développement. A titre d'exemple, nous pouvons citer deux réseaux régionaux importants en Allemagne :

- *Berliner Entwicklungspolitischer Ratschlag* (BER, qui rassemble plus de 70 ONG et initiatives) ;
- *Eine Welt Netzwerk Hamburg* (EWNW, qui rassemble près de 100 organisations et des individus engagés).



## ETAT DES LIEUX – AUTRICHE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Autriche ?

---

L'Autriche dispose d'une société civile très dynamique et active. Il y aurait ainsi plus de 114.000 associations en Autriche dans des domaines très variés et qui pour beaucoup d'entre elles réalisent des « microprojets », en Autriche ou à l'international. D'après l'ONG autrichienne The World of NGOs (une organisation qui soutient le développement des organisations de la société civile en Autriche), plusieurs centaines d'entre elles travailleraient dans le domaine de la solidarité internationale. Une centaine d'organisations sont aujourd'hui recensées par la plateforme des ONG autrichiennes (Globale Verantwortung).

Outre de petites ONG, il existe de nombreuses organisations de solidarité issues de la migration (OSIM), qui sont très actives et agissent principalement sur fonds propres sans faire appel aux financements publics.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Le soutien aux microprojets dans la politique d'aide au développement est relativement réduit (montant annuel de 50.000€ affecté au soutien de « microprojets » par l'Agence de développement autrichienne – ADA). L'intérêt des microprojets est cependant affirmé en ce qu'il permet d'encourager des actions innovantes et de tester de nouvelles pratiques à fort potentiel. Cela permet également de valoriser l'engagement dans la société. A ce titre, les microprojets sont parfois considérés comme relevant plutôt de la reconnaissance de l'engagement individuel plutôt que d'un travail de développement au sens propre.

Comme signalé ci-dessus, un dispositif particulier dédié aux microprojets est géré au sein d'ADA, distinct du soutien traditionnel aux ONG (couvert par trois dispositifs : « framework programmes », « Individual Projects South » et « Individual Projects East »).

Les Etats fédérés (Länders) sont également très actifs à l'international et sont des interlocuteurs importants pour les petites ONG autrichiennes. A titre d'exemple, la Province de Styrie a soutenu 39 microprojets en 2011 et 37 en 2012 (subventions d'un montant maximum de 15.000€).

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

L'agence de coopération au développement autrichienne, **ADA**, dispose d'une ligne spécifique pour financer les « microprojets », dotée de 50.000€ par an (ligne stable depuis au moins 6 ans). Les financements accordés aux ONG autrichiennes le sont sous trois conditions importantes :

- le respect du droit d'initiative
- une contribution des ONG au budget de leur projet (variable en fonction des dispositifs, en l'occurrence d'au moins 15% pour les microprojets)
- la nécessité de disposer d'un partenaire local pour mettre en œuvre le projet.

Les **Etats fédérés et les communes** semblent être les principaux interlocuteurs des petites ONG autrichiennes. Nous avons parlé plus haut de la Styrie, nous pouvons également signaler que la Ville de Vienne dispose d'un appel à projets annuel permettant de financer une quinzaine d'ONG basées à Vienne sur de faibles montants (subventions de maximum 20.000€).



Chaque ministère, dans son domaine de compétence, peut également affecter une partie de ses crédits au financement de petites initiatives.

Le **soutien du public via l'appel aux dons** est également une ressource très importante. A ce titre, si les projets menés semblent fortement dépendre du soutien public (fédéral ou décentralisé), il est cependant possible d'affirmer que la capacité d'autofinancement et de collecte de fonds des ONG autrichiennes est importante. Ainsi, un rapport de 2008 précise que les ONG autrichiennes mobilisent des ressources privées aussi importantes que le budget qui leur est accordé par ADA. Nous pouvons ainsi faire l'hypothèse que les petites organisations qui mettent en œuvre des microprojets disposent également de cette capacité de mobilisation de ressources privées.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

La plateforme des ONG autrichiennes (**Globale Verantwortung**) effectue un important travail de lobbying pour porter les ambitions et les besoins de ses membres. A ce titre, elle mobilise des crédits pour renforcer les capacités du secteur et organiser des actions de formation.

Une plateforme a par ailleurs été récemment créée pour accompagner les petits porteurs de projets, les mettre en réseau et renforcer leurs capacités. Financée par ADA, **la plateforme « 1zu1 »** propose ainsi mise en réseau des acteurs, partage d'information, formations et conseils. Créée en 2010 sous le nom de « *Projet 1 à 1 – la coopération au développement sur une base personnelle* », la plateforme a aujourd'hui pour ambition de « *développer les réseaux et mettre en réseau le développement* ». Le site internet de la plateforme regroupe déjà 74 initiatives et autant d'organisations qui partagent leurs informations et développent une intelligence collective. Elle se structure également comme espace de lobbying et d'interpellation des pouvoirs publics pour reconnaître la contribution des initiatives citoyennes à la coopération au développement.



## ETAT DES LIEUX – BELGIQUE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Belgique ?

---

Il existe en Belgique une société civile dynamique et une pratique très répandue, en Flandres comme en Wallonie-Bruxelles, d'initiative associative dans le domaine de la solidarité internationale. Cette pratique a donné lieu à des recherches académiques croissantes depuis quelques années et notamment à deux notions émergentes : le « 4<sup>ème</sup> pilier » côté flamand, qui recouvre toutes les dynamiques d'engagement dans la solidarité internationale hors acteurs « institués » (coopération bilatérale, multilatérale et ONG agréées) ; et les « *Initiatives Populaires de Solidarité Internationale* » (IPSI) côté wallon.

En Flandre, le terme de « 4<sup>ème</sup> pilier », lancé par M. Patrick Develtere (chercheur à l'Université du Louvain) constitue une définition par la négative des microprojets, reflétant toutes les initiatives qui n'appartiennent pas aux trois piliers « classiques » de la coopération au développement et qui ne sont pas reconnues par le gouvernement comme des organisations de développement. Un critère important de distinction est ainsi **leur caractère bénévole et « non-professionnel »**. Cette définition met ainsi en lumière une perception parfois péjorative de ces initiatives, qui ne reflète pas l'approche créative, innovante et souvent efficace de ces initiatives.

La plateforme *4depijler* en Flandres distingue les « initiatives du 4<sup>ème</sup> pilier institutionnel » (initiatives portées par des institutions existantes qui choisissent de mener des actions à l'international : les écoles, les syndicats...) et les « initiatives privées du 4<sup>ème</sup> pilier » (des organisations, enregistrées ou non, qui se constituent avec pour objectif spécifique de mener un ou des projets à l'international). D'après l'expérience de cette plateforme, les microprojets menés par ces deux types d'organisation ont des budgets de 10.000 à 20.000 euros en moyenne et concernent des domaines variés (avec en priorité l'éducation et la santé). Sur les 550 projets enregistrés dans leur base de données, une majorité d'entre eux ont lieu en Afrique.

En Wallonie, l'étude de Julie GODIN<sup>24</sup> a permis de recenser 620 IPSI sur le territoire de la Wallonie et de Bruxelles-capitale. Cette étude permet également de mettre en lumière les caractéristiques principales de ces initiatives :

- principalement des associations de solidarité internationale, sous statut ASBL<sup>25</sup> ;
- composées très majoritairement de bénévoles ;
- fonctionnant essentiellement sur fonds propres ;
- avec des ressources financières limitées (50% d'entre elles disposent de moins de 15.000€ de rentrées financières annuelles) ;
- intervenant en majorité en RDC et au Sénégal, et avec des thématiques d'intervention assez ciblées (éducation et santé).

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Il existe une fracture importante en Belgique entre les **ONGD** (Organisations Non Gouvernementales agréées par la Coopération belge et qui à ce titre peuvent recevoir des financements du Gouvernement) et les autres acteurs de la solidarité internationale.

---

<sup>24</sup> « *Initiatives Populaires de Solidarité Internationale en Wallonie et à Bruxelles : portrait et enjeux d'une coopération à taille humaine* », Julie GODIN (*Mondes en développement*, 2013/1 n°161)

<sup>25</sup> Association Sans But Lucratif



Il existe aujourd'hui environ 120 ONGD reconnues par la DGD<sup>26</sup>. Parmi celles-ci, une quarantaine d'ONGD agréées sont des petites structures (avec un ou deux salariés permanents) qui sont reconnues par la DGD mais réalisent des projets de petite envergure (que nous pourrions considérer comme des méso-projets). L'orientation actuelle du Gouvernement fédéral est ainsi de soutenir de manière importante des ONGD en leur imposant en retour des critères de qualité et de redevabilité renforcés via le processus d'agrément et de monitoring.

Seules les ONG « professionnelles » peuvent en effet répondre à cette analyse des capacités et les petites associations de solidarité internationales ne peuvent donc pas mobiliser de financements publics gouvernementaux. Il est cependant reconnu par le Gouvernement que de nombreuses autres organisations existent et sont très actives dans le champ du développement international, des petites associations comme des institutions d'envergure mais qui n'ont pas pour mission première d'agir à l'international (clubs de sports, syndicats, mutuelles...). Elles sont considérées comme importantes notamment pour sensibiliser le grand public à l'aide au développement, et pour montrer que la coopération internationale n'est pas que l'affaire des organisations « instituées ». Ainsi, les appels à projets de WBI (Wallonie Bruxelles International) sont également ouverts aux communes, aux provinces, aux hautes écoles et aux mutuelles à présent. Les petites associations de solidarité internationale n'y sont pas éligibles mais peuvent monter un partenariat avec ces structures pour y déposer des projets.

Il importe cependant de noter que les provinces et communes reconnaissent et soutiennent ces initiatives qui sont partie intégrante de leur tissu associatif et représente une partie de leur société civile engagée.

Le système d'agrément a cependant créé un véritable manque de reconnaissance pour les ONG non agréées. Ce manque de reconnaissance a engendré en retour une volonté de structuration progressive de ce secteur, afin d'être mieux reconnu et de pouvoir mobiliser davantage de fonds. En Wallonie, le FASI (Forum des ASBL de Solidarité Internationale) a ainsi été créé en décembre 2012. En Flandres, un comité spécifique « 4<sup>ème</sup> pilier » vient d'être créé au sein de la plateforme 11.11.11 pour représenter les petites initiatives, qui siègera au Conseil d'administration de cette coordination associative.

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

En Belgique, la **coopération est une compétence fédérale** et non régionale ou provinciale. La coopération est ainsi possible aux niveaux régional et communal, mais uniquement sur fonds propres des collectivités, et dans leur champ de compétence. **Les provinces et communes** mettent dans ce cadre en place, pour nombre d'entre elles, des appels à projets annuels, pas spécifiquement dédiés aux petites organisations mais qu'elles peuvent mobiliser. La Ville de Liège lance à titre d'exemple un « appel aux microprojets de développement » annuel. Cela se fait également dans le cadre de « Conseils consultatifs Nord Sud » dans plusieurs communes.

WBI, agence chargée des relations internationales de la Région Wallonne et de Bruxelles capitale, lance également un appel à projet annuel à destination des OSIM permettant d'attribuer 150.000€ par an (30.000€ maximum par projet).

Il nous faut noter que, si les collectivités se sont fortement engagées dans la coopération au développement dans les années 1990 et 2000, leur investissement est aujourd'hui de plus en plus contraint suite à la crise financière de 2008.

---

<sup>26</sup> Direction Générale Coopération au Développement et Aide Humanitaire



**Les Fondations** jouent également un rôle important, et notamment deux grandes fondations qui lancent des appels à projets annuels : Fondation Roi Baudouin (notamment le Fonds Elisabeth et Amélie) et la Loterie Nationale (appel à projets pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement).

Certaines petites ONG participent également à des événements médiatisés, en participant par exemple à l'opération 11.11.11<sup>27</sup> ou à Music4life.

**L'appel aux dons** reste leur moyen de financement principal. L'association EU CAN AID constitue à ce titre un exemple intéressant. Association essentiellement composée de fonctionnaires européens (qui agissent à titre bénévole), elle mobilise près de 200.000€ par an pour accompagner des microprojets dans les pays en développement. Chaque année, près de 40 initiatives sont soutenues, portées soit directement par des organisations du Sud, soit en partenariat avec des organisations du Nord.

Il nous faut enfin signaler la disparition à venir du **Programme de Micro-Interventions** de la Coopération belge, instrument de financement de microprojets de la coopération bilatérale qui, comme le FSD en France, permettait de financer des initiatives portées par la société civile locale dans les pays d'intervention. Evalué en 2011, ce dispositif doté de plus de 3 millions d'euros en 2012 ne devrait pas être renouvelé en 2014.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

Deux services publics d'accompagnement des petits porteurs de projet ont été mis en place. En Wallonie-Bruxelles, la *CASIW* est un service public régional intégré à WBI et instauré en 2004. Elle a été créée dans un contexte d'ouverture progressive aux autres acteurs de la coopération que les acteurs institués, et suite à un constat d'une multiplicité d'initiatives (sans légitimité ni reconnaissance puisque sans agrément) qu'il fallait accompagner.

En Flandre, le « 4<sup>ème</sup> pilier » est également un service régional d'accompagnement et d'appui aux petits porteurs de projets. Intégré au sein de 11.11.11, la plateforme des ONG flamandes, il a été créé à l'initiative de cette plateforme, du gouvernement flamand et des collectivités flamandes et propose de nombreux services : site internet avec une base de données des projets (559 recensés aujourd'hui), un bulletin mensuel, des conseils individualisés, des rencontres et ateliers de travail et des actions de promotion et communication pour améliorer la visibilité des initiatives du 4<sup>ème</sup> pilier. Une attention particulière est par ailleurs accordée aux organisations issues de la migration.

---

<sup>27</sup> Opération de récolte de fonds menée au Nord et au Sud par les ONG membres du CNCD-11.11.11 et leurs partenaires locaux pour financer des projets de développement. Elle organisée le 11 novembre de chaque année



## ETAT DES LIEUX – DANEMARK

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet au Danemark ?

---

CISU est une plateforme regroupant plus de 280 organisations de la société civile engagée dans le développement international. Elle distingue les petits projets (maximum 150.000€ de budget) des « micro-interventions » (maximum 75.000€). Il apparaît que ce montant de 75.000€ (500.000 DKK) semble relativement partagé parmi les organisations qui ont mandat de soutenir ces initiatives dans le cadre de « mini-programmes » gérés pour le compte de DANIDA. Au Danemark, cela concerne principalement les organisations de la société civile et les petites ONG constituées essentiellement de bénévoles. De plus grosses organisations réalisent également des « micro-interventions » pour mener des projets pilotes ou des projets innovants.

Ces organisations travaillent surtout dans des secteurs très variés, principalement dans l'éducation, la santé, le microcrédit et le plaidoyer. Le plaidoyer est une activité très importante et souvent une condition à l'obtention de financements (en ce qui concerne le *Project Fund* de CISU en particulier). Leurs besoins principaux sont liés au renforcement de leurs capacités et à la récolte de fonds.

**CISU** est une organisation centrale au Danemark, avec pour mandat de soutenir les petites organisations danoises dans leurs actions avec des partenaires au Sud. Elle est financée dans ce cadre par DANIDA.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Une priorité du gouvernement est de faire transiter environ 15% de l'APD danoise via la société civile. Cette priorité se fonde sur une reconnaissance du rôle de la société civile dans le développement et pour développer les capacités des organisations du Sud afin de leur donner les moyens de jouer leur rôle. Cela permet également d'assurer une implication citoyenne et une co-responsabilité dans l'APD, et au Gouvernement d'expérimenter de nouvelles formes de soutien, d'agir dans des pays et avec des populations qui ne sont pas forcément considérés comme prioritaires dans la stratégie du gouvernement.

Le *Project Fund* de CISU représente à titre indicatif, en 2013, 0,8% du total de l'APD danoise.

Le Gouvernement danois et DANIDA ont délégué la gestion de « mini-programmes » à des organisations intermédiaires (dont le CISU) selon le principe du « *subgranting* ». Cela permet de se trouver au plus près des acteurs dans leur stratégie d'accompagnement, et également d'alléger la charge administrative que représente la gestion de ces dispositifs dans un contexte de contrainte en personnel croissante dans les administrations publiques.

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

Les petites organisations de la société civile au Danemark peuvent solliciter des financements auprès de nombreux acteurs. Quatre acteurs principaux se sont vus délégués des crédits de la part de DANIDA :

- CISU, qui soutient actuellement 60 micro-interventions
- Danish Mission Council
- Danish Handicap
- Danish Youth Council



CISU estime entre 70 et 100 le nombre de microprojets soutenus par ces 3 dernières organisations actuellement.

De nombreuses fondations soutiennent également les petites interventions dans les pays en développement, la plus importante d'entre elles étant la Fondation de la Loterie Nationale (*Danske Spil*).

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

Le Project and Advise and Training Centre avait trois objectifs principaux : renforcer la capacité de ses membres, faire de l'éducation au développement et du plaidoyer politique au Danemark, et créer les conditions d'une coopération durable avec la société civile au Sud. Devenu « CISU » en 2012, il accompagne ainsi les petites et moyennes organisations de la société civile dans la récolte de fonds et le renforcement de capacités. Il assure des formations à destination de ses membres et apporte des conseils individuels dans le montage des projets et les demandes de financement. L'enjeu de l'accompagnement est d'aider ces organisations à concentrer leur soutien aux partenaires du Sud dans un sens qui assure renforcement de capacité et durabilité du soutien à la société civile.



## ETAT DES LIEUX – ESPAGNE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Espagne ?

---

Globalement, la situation est actuellement délicate pour les ONG en Espagne compte tenu de la crise économique qui a durement frappé ce pays ces dernières années. Les crédits attribués aux ONG ont ainsi chuté de plus de 35% en 2012 par rapport à 2011. Si nous n'avons pas de données spécifiques pour les microprojets, nous pouvons faire l'hypothèse d'un tarissement semblable des crédits à leur disposition.

Le terme de microprojet en Espagne se réfère à des petits projets menés par des organisations de toute taille, notamment pour des phases expérimentales. D'après la coordination nationale des ONG espagnoles (Coordinadora ONGD), leur montant serait de 20.000 à 50.000€ et sur des projets très variés dans leur contenu (petites infrastructures, équipement, campagnes de plaidoyer...).

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Nous n'avons pas identifié de dispositif particulier au sein de la Coopération espagnole pour soutenir les microprojets. L'approche par microprojet aurait tendance à être considérée comme un élément d'un projet plus ambitieux et donc plutôt comme une action complémentaire intégrée dans un cadre plus large.

S'il n'existe pas de dispositif spécifique au niveau national, de nombreuses autorités locales et régionales (villes, régions) soutiennent des projets de développement portés par des organisations basées sur leur territoire. Nous pouvons à ce titre citer l'exemple de la Ville de Barcelone, dont le Plan Directeur de la Coopération pour le développement, la solidarité et la paix 2013 – 2016 s'est donné comme objectif stratégique (n°7) de « *renforcer le tissu associatif des ONG pour le développement, la paix et les droits de l'homme de la Ville de Barcelone* ».

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

AECID (l'agence de coopération au développement espagnole) n'attribue a priori pas de fonds spécifique pour les microprojets. Les outils d'AECID pour soutenir les ONG espagnoles sont les conventions programmes et des projets individuels (sur des montants financiers importants).

Les autorités locales et régionales mettent en place des dispositifs de financements particuliers. La Ville de Barcelone s'est ainsi donnée pour objectif dans le cadre de ce même plan directeur de destiner 50% des subventions de la Direction en charge de la coopération internationale à la « *modalité de coopération bilatérale d'initiative non gouvernementale* ».

Quelques fondations sont également actives dans ce domaine (notamment les deux grandes fondations que sont la Fondation La Caixa et la Fondation Repsol).

### Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?

---

Les réseaux régionaux d'ONG (ONGD Navarra, Andalousia Solidaria, ONG Euskadi...) sont au nombre de 17 et jouent un rôle essentiel de mise en réseau des ONG présentes sur leur territoire respectif. Leurs missions intègrent également une dimension de conseil, de formation et de mise à disposition de ressources à destination des acteurs de la solidarité internationale. Ils contribuent ainsi significativement à accompagner les petites initiatives.



## ETAT DES LIEUX – FINLANDE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Finlande ?

---

La société civile finlandaise est très active et dynamique. Il y aurait ainsi 135.000 associations en Finlande (pour une population de 5,4 million d'habitants). De nombreuses petites organisations mettent notamment en œuvre des microprojets de développement, principalement des ONG composées de bénévoles, des organisations étudiantes et des projets menés par la diaspora.

Le budget moyen de ces petits projets tournerait d'après KEPA autour de 25.000€. Cela recouvre deux catégories en terme de lignes de financement au sein du Ministère des Affaires Etrangères finlandais : les microprojets (budget maximum de 20.000€) et les petits projets (avec un budget inférieur à 100.000€).

Ces projets sont le plus souvent liés au développement communautaire, à l'éducation, à la santé, au genre et à l'établissement de modes de vie durables.

Les projets menés par les ONG finlandaises le sont dans plus de 100 pays, les principaux pays d'intervention étant la Tanzanie, le Népal, l'Ethiopie, le Kenya, la Zambie, l'Inde et plus récemment la Somalie et l'Afghanistan.

Environ 30 « small-scale development projects » (avec un budget maximum de 100.000€) sont chaque année financés par le Ministère. Le nombre de microprojets est cependant plus important. KEPA, plateforme finlandaise des organisations de la société civile, regroupe environ 300 organisations membres, dont la moitié peuvent être considérées comme des petites organisations réalisant des microprojets.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Il existe en Finlande une volonté forte de s'appuyer sur la société civile pour agir en complémentarité dans le cadre de la politique de coopération au développement.

*« Despite the drastic cut in the Finnish ODA budget in the early 1990s, the appropriations for the development work of CSOs did not decrease. These organizations were already a strongly established part of public sector development cooperation, and have been seen as promoting global solidarity in Finland and as increasing civil society in target countries. In 2011, the state provided support to about 150 organizations by giving grants for 650 projects in 103 countries. The foreign ministry also provided financial support to 82 organizations for communication and development education projects to be conducted in Finland in 2011. In 2012 budget for CSO development work for the first time exceeded EUR 100 million. »<sup>28</sup>*

La société civile en Finlande joue ainsi, historiquement, un rôle important et reconnu comme faisant partie de la politique de développement, à la fois comme un puissant levier pour sensibiliser au développement en Finlande et comme une force motrice pour renforcer les sociétés civiles dans les pays en développement.

---

<sup>28</sup> Extrait de « Finnish Civil Society Now. Its operating environment, state and status » (Maiji Seppo, KEPA, 2013)



Si nous ne disposons pas de chiffres spécifiques pour les microprojets, le montant moyen attribué chaque année par le Ministère des Affaires Etrangères pour soutenir les petits et moyens projets de développement s'élève à 22 million d'euros.

### **Comment les microprojets sont-ils soutenus ?**

---

Les deux principales sources de financement sont :

- le Ministère des Affaires Etrangères
- les fonds privés (fundraising, Eglises...)

Trois importantes fondations soutiennent par ailleurs directement les organisations de la société civile au Sud en cofinçant des microprojets (fourchette de financement variable mais avec majoritairement des subventions entre 500 et 20.000€) :

- Fondation KIOS dans le domaine des droits de l'homme,
- Fondation Abilis dans le domaine du handicap,
- Fondation Siemenpuu dans le domaine environnemental.

Il nous faut enfin citer le « fonds pour la coopération locale » que gèrent les Ambassades finlandaises sur le terrain pour soutenir la société civile locale.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

KEPA est l'organisation de référence pour accompagner les porteurs de projets, en particulier les petites organisations. Son ambition est de développer les capacités des petites ONG, d'améliorer la qualité de leurs projets et de leur organisation, et enfin de soutenir le développement d'une société civile plurielle et engagée en faveur de la solidarité internationale.

KEPA réalise des formations (pour 60 à 70 petites organisations par an), fournit des conseils individuels sur les projets (pour 80 à 100 petites organisations par an) et travaille au partage de l'information et à la mise en réseau.

KEPA ne gère pas pour l'instant de crédits pour le compte du ministère mais des discussions sont actuellement en cours pour se rapprocher peut-être de ce modèle aujourd'hui appliqué notamment en Suède et au Danemark.



## ETAT DES LIEUX – IRLANDE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Irlande?

---

Leur nombre est difficile à déterminer. Dòchas, la coordination des ONG irlandaises tâche d'établir un recensement progressif des petites organisations non gouvernementales qui agissent à l'international. Cette liste progresse régulièrement et rassemble aujourd'hui une petite centaine d'organisations qui réalisent des microprojets dans les pays en développement, et une cinquantaine qui travaillent avec l'Europe de l'Est.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

D'après un rapport publié en 2006 par INTRAC<sup>29</sup>, les fonds à destinations de la société civile en Irlande sont « orientés de manière croissante vers le financement d'intervention à grosse échelle, sur une base pluriannuelle et programmatique, par de grandes ONG irlandaises qui ont fait la preuve de leur capacité à utiliser de manière efficace cette forme de financement ».

Cette tendance semble se confirmer aujourd'hui. En effet, la même année, un mécanisme de soutien aux microprojets (« *Micro-projects Scheme* ») a été lancé par IrishAid. Ce mécanisme avait pour ambition d'apporter un soutien aux petits projets de développement menés par des organisations irlandaises en partenariat avec les acteurs locaux. Il permettait aux plus petites ONG de solliciter des crédits à hauteur de 20.000€ pour mener des projets dans les pays en développement. Ce mécanisme de financement a été arrêté en 2008 en raison de restrictions budgétaires.

Sur le terrain, il existe cependant toujours un programme de financement de microprojets à destination de la société civile locale (« *In-country Micro Projects Scheme* »). Ce programme permet de soutenir les organisations locales à hauteur de 26.000€ et est jugé particulièrement efficace pour cibler les populations les plus défavorisées, les Ambassades ayant par ailleurs la possibilité d'effectuer un suivi de proximité.

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

Le Fonds pour la Société Civile (*Civil Society Fund*) permet de soutenir les ONG irlandaises dans leurs actions de lutte contre la pauvreté, principalement dans la réponse aux besoins essentiels dans les domaines de la santé, de l'assainissement, des activités génératrices de revenus, du développement rural et urbain et de l'éducation. Le plafond de financement du CSF est de 200.000€. Les petites organisations peuvent solliciter ce dispositif pour financer leur projet. Si certaines parviennent à obtenir des crédits par le CSF, leur nombre est cependant très limité (1 projet soutenu à hauteur de 11.500€ en 2011, soutien financier minimum de 29.000 en 2012 et 2 projets soutenus à hauteur de 10.000€ en 2013).

Le soutien principal des petites ONG serait ainsi l'appel au don du public. L'Irlande a en effet une très forte tradition de soutien aux « *charities* », et beaucoup de petites ONG parviennent à constituer une solide base de soutien au niveau local. Les appels au don sont principalement réalisés à partir d'événements occasionnels organisés par les ONG.

Dans ce cadre, le soutien de l'Etat est important via les déductions fiscales sur les donations. Ainsi, le Gouvernement irlandais a annoncé un renforcement du système de déduction fiscale afin de

---

<sup>29</sup> « *Official Agency Funding of NGOs in Seven Countries : Mechanisms, Trends and Implications* », INTRAC (International NGO Training and Research Centre), August 2006



favoriser le soutien public aux organisations reconnues d'intérêt général. Cette décision a été saluée par Dòchas comme un « *pas important vers la reconnaissance de l'importance que le Gouvernement accorde au rôle de la société civile irlandaise* »<sup>30</sup>.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

Le programme DTalk a été initié en 2005 pour assurer des formations dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale. Ouvert aux professionnels du développement, aux étudiants comme aux porteurs de projets, il était soutenu financièrement par IrishAid et mis en œuvre par Kimmage Development Studies Centre (KimmageDSC). Depuis 2005, il a permis de former 6.500 personnes.

Ce programme n'est cependant plus soutenu par IrishAid depuis 2012. KimmageDSC a décidé de le poursuivre, mais les coûts des formations ont du faire l'objet d'une réévaluation faute de soutien public.

Un réseau d'ONG (Eastern Europe Aid & Development Network - EEADN) travaillant en Europe de l'Est permet également d'apporter conseils, échange de pratiques et mise en réseau pour plus de 50 petites organisations irlandaises. Ce réseau est cependant actuellement en sommeil.

---

<sup>30</sup> « *Irish NGOs express disappointment at aid cuts, but welcome measure on charitable tax relief* », Presse Release 5th December, 2012, Dòchas



## ETAT DES LIEUX – ITALIE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Italie ?

---

Des organisations très diverses mettent en œuvre des microprojets : des ONG, des coopératives, des OSIM, des associations culturelles et des organisations publiques dans le cadre de la coopération décentralisée notamment.

D'après le rapport 2011 de l'institut italien des statistiques pour les organisations non-lucratives, le secteur de la coopération internationale et des solidarités représentait plus de 3.500 organisations, employant 5.000 salariés et 78.000 bénévoles. Toutes ces organisations sont enregistrées comme des ONLUS (organisations non lucratives d'utilité sociale), le statut équivalent aux ASBL en Belgique et aux associations loi 1901 en France. Parmi celles-ci, 220 sont enregistrées comme des ONG auprès du Ministère des Affaires Etrangères, une majorité d'entre elles disposant d'un budget annuel de moins de 100.000€<sup>31</sup>. Dans la seule province de Milan, il est comptabilisé 75 ONG et 265 organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la coopération internationale.

Le terme « microprojet » se retrouve dans les pratiques et dispositifs de financement d'un certain nombre d'acteurs. Les « microprojets » sont pensés comme des projets qui permettent, par une mise en œuvre rapide, de toucher des communautés ciblées. Pour l'ONG Vides International, ils contribuent au développement local à la fois dans leur résultat (amélioration des conditions socio-économiques) et dans leur processus de mise en œuvre (réponse à l'expression des besoins des populations et participation des communautés à cette réponse).

D'après cette ONG, il s'agit essentiellement de projets dont le budget est inférieur à 10.000€.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Les microprojets sont, pour les collectivités territoriales, un moyen de renforcer la relation avec la société civile, et également de consolider le dialogue avec les autorités locales dans le cadre de leurs coopérations décentralisées. Les collectivités italiennes s'impliquent massivement dans des projets de coopération décentralisée depuis la promulgation d'une loi spécifique les y autorisant. Depuis 2008, le nombre de collectivités actives s'est significativement réduit en raison de la crise économique. La Province de Milan a ainsi pour l'instant suspendu ses appels à projets à destination des petites organisations.

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

Il n'existe a priori pas de mécanisme de financement pour les microprojets au niveau du Ministère des Affaires Etrangères. Les principales sources de financement sont ainsi les collectivités locales (commune, province, région) qui lancent des appels à projets à destination du tissu associatif de leur territoire et accompagnent ces initiatives par la mise en réseau et le renforcement de leurs capacités.

Les fondations sont également des partenaires importants pour les microprojets.

Les organisations confessionnelles sont enfin des acteurs importants dans le domaine de la coopération internationale en Italie, et développent en particulier des dispositifs de soutien

---

<sup>31</sup> Pollet I., Habraken R., Huyse H. & Schulpen L. (2014), *European Mapping of Citizen Initiatives for Global Solidarity, Paper presented at the First European Conference on Citizen Initiatives for Global Solidarity, Brussels 30-31st January 2014, HIVA - University of Leuven & CIDIN - Radboud University of Nijmegen (Draft version)*



particuliers pour les microprojets. A ce titre, CARITAS Italie gère un programme de « *microprojets de développement* », affirmant que « *chaque microprojet était une réponse des communautés italiennes à une demande spécifique des communautés dans le besoin à l'étranger* ». Les projets soutenus par CARITAS (dans la limite de 5.000€) se caractérisent par « *un bénéficiaire bien identifié, une durée réduite et un impact immédiat* ». Cette organisation soutient environ 300 microprojets par an, et accompagne les projets financés dans le montage de leurs projets et dans sa finalisation (production du bilan et consolidation des résultats obtenus à moyen terme).

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

Des formations, des journées d'orientation et des ateliers sont organisés à destination des petits porteurs de projet. Des centres de ressources généralistes sont notamment présents au niveau régional pour conseiller et accompagner les associations (ONLUS) dans leur structuration.

Les collectivités accompagnent également dans le cadre de leurs actions de coopération le tissu associatif de leur territoire par la production d'outils spécifiques à destination de ces acteurs et organisent également des formations (c'est le cas de la Province de Milan par exemple).



## ETAT DES LIEUX – LUXEMBOURG

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet au Luxembourg ?

---

Il existe un nombre conséquent de petites organisations qui réalisent des projets de développement sur le terrain. Au Luxembourg, il est nécessaire de disposer d'un agrément du Ministère des Affaires Etrangères pour pouvoir solliciter des fonds publics. Cette procédure d'agrément constitue une ligne de partage entre les ONG, plus qu'une distinction entre « gros projets » et « microprojets » (des ONG agréées de taille importante peuvent également mener des microprojets au sein de leurs programmes d'action). La différenciation projet/microprojet n'est donc pas opérante au Luxembourg en terme de politique de coopération au développement.

Parmi les 97 organisations agréées au Luxembourg, une vingtaine sont de grosses organisations avec des salariés mais la plupart sont de petites organisations. Nous retrouvons également ces organisations dans les structures non agréées (soit parce qu'elles sont trop jeunes pour solliciter l'agrément, soit parce qu'elles se sont vues refuser cet agrément).

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Le Luxembourg occupe une place modeste en terme de montant d'APD nominal, mais son profil est atypique : le Luxembourg mobilise 1% de son RNB au titre de l'APD et s'appuie très fortement sur les ONG pour la mettre en œuvre sur le terrain (en 2011, 32% de l'APD transitant par les ONG). La société civile y est donc fortement reconnue comme une valeur ajoutée et une dimension essentielle de sa politique de coopération au développement.

Dans les faits, les petits porteurs de projet sont nombreux et disposent, comme les plus grosses organisations, d'un canal de discussion et de financement direct avec les Ministère des Affaires Etrangères via le processus d'agrément.

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

Les financements publics du Ministère des Affaires Etrangères constituent une ressource importante, avec un taux de cofinancement de 66 à 80% en fonction du pays d'intervention et du type de soutien – cofinancement simple ou accord-cadre). La contribution du Ministère descend cependant très rarement en dessous de 10.000€ (3 projets en 2012).

Les Fondations (notamment les fondations d'entreprise) jouent également un rôle important pour soutenir les initiatives des associations luxembourgeoises dans le domaine de la solidarité internationale, de même que les Communes qui disposent pour la plupart d'entre elles d'un appel à projet spécifique annuel pour attribuer des subsides aux organisations présentes sur leur territoire. L'appel aux dons du public est enfin une source de financement majeure pour les petites organisations.

Le soutien direct à des ONG du Sud est également possible via les Ambassades et Bureaux de coopération (soutien maximum de 15.000€).

### Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?

---

Le **BAT** (Bureau d'Assistance Technique) a été créé en 2001 sous l'impulsion du Ministère des Affaires Etrangères pour soutenir la professionnalisation des ONG. Il est financé en totalité par le Ministère.



Positionné au sein du Cercle de coopération (plateforme des ONG luxembourgeoises), il procure information, conseil et formation aux ONG agréées comme non agréées.



## ETAT DES LIEUX – NORVEGE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Norvège ?

---

La Norvège a une longue tradition d'une société civile active et influente. Le nombre d'organisations de la société civile est estimé d'après *NGO Partnership Portal* à environ 115.000 organisations (pour une population d'un peu plus de 5 million d'habitants), dont la moitié seraient composées uniquement de bénévoles et avec un budget annuel moyen de 7.000€.

Cette société civile s'investit fortement dans tous les domaines politiques et sociaux, y compris dans le domaine de la solidarité internationale et du développement qui rassemble à la fois des petites organisations et de grosses ONG de dimension internationale.

Le développement de nombreuses petites ONG par les diasporas présentes en Norvège est un phénomène récent. Ces ONG mettent en œuvre des projets de développement souvent en lien avec leurs pays d'origine, et sont encouragées en ce sens par NORAD, l'Agence de développement norvégienne, qui a fait du soutien à la diaspora un élément important de sa politique d'appui à la société civile.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Il ne semble pas y avoir de distinction particulière entre « microprojets » et « projets » en Norvège. Les ONG peuvent solliciter des financements auprès de NORAD indépendamment de leur taille. La Norvège a redéfini en 2009 son partenariat avec la société civile, dont les grandes orientations sont présentées dans un document-cadre<sup>32</sup>.

Deux orientations principales se dégagent notamment de ces *Principes* :

- une coopération de NORAD avec les ONG norvégiennes qui travaillent en partenariat avec des ONG locales dans les pays en développement avec comme objectif central de « *permettre aux acteurs du Sud de prendre la responsabilité de ces partenariats* ». Une attention particulière est donc portée aux organisations en capacité de proposer des initiatives et des pratiques innovantes pour parvenir à cet objectif ;
- une volonté affirmée d'accroître la participation des organisations issues de la migration (*diaspora organisations*) dans l'aide au développement, en mettant en avant leur rôle de « *pont entre les sociétés* » et « *pour assurer le transfert des connaissances sociales* ».

### Comment les microprojets sont-ils soutenus ?

---

Le soutien de NORAD aux ONG peut intervenir via des accords-programmes ou, par des **accords-projets pour les organisations de petite taille ou en création** (« *one-year project agreements* » et « *three year project agreements* »). L'objectif de ces dispositifs est clairement de toucher la société civile du Sud et les groupes sociaux les plus pauvres et vulnérables et donc de considérer les ONG norvégiennes comme des relais d'intervention privilégiés dans ce cadre. Les petites organisations se voient généralement attribuer des financements d'un montant inférieur à 500.000NOK (61.000€).

Les *diaspora organisations* ont accès à un dispositif de financement spécifique auprès de NORAD, avec des conditions un peu moins contraignantes en terme de type de structure (pas d'exigence

---

<sup>32</sup> *Principles for Norad's support to Civil Society in the South, NORAD, May 2009*



formelle d'être inscrit dans les registres publics à condition de justifier de la présence d'un conseil d'administration et de statuts) et de contenu du dossier de demande de financement.

Il nous faut enfin signaler l'existence du **Small Grants Funds** directement géré par les Ambassades norvégiennes et qui permettent de financer des initiatives de la société civile dans les pays d'intervention de la coopération norvégienne. Ces financements semblent essentiellement ouverts dans les Balkans et en Asie Centrale.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

Le *Norwegian Development Network (Bistandstorget)* est un réseau de près de 80 ONG norvégiennes. Il joue un rôle central dans le renforcement de capacités de ses membres et l'amélioration de la qualité des projets (y compris des microprojets) menés par ces organisations dans les pays en développement.

Il s'adresse à ses membres ainsi qu'à tous les autres acteurs du développement, en facilitant l'échange de pratiques, en développant des ressources et des formations à destination des acteurs et en travaillant fortement sur la qualité des projets.

**NORAD** procure un accompagnement de premier niveau en orientant les organisations vers les bons acteurs et les bons dispositifs, et fournit par ailleurs un effort particulier pour renforcer les capacités des *diasporas organisations*. Principal point de contact pour les organisations et les communautés issues de la migration en Norvège, NORAD tâche de faciliter une plus grande coopération entre les organisations de la diaspora et les ONG norvégiennes en animant des forums et des séminaires. Elle fournit également des conseils et finance des formations en renforcement de capacités pour ces organisations.

## ETAT DES LIEUX – PAYS-BAS

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet aux Pays Bas ?

Ce sont principalement de petites ONG et fondations, mais également des écoles, des églises, des clubs de sport, des communes... Le terme « *private initiatives* » recouvre en effet plus que des associations de solidarité internationale, et correspondrait plutôt à ce que recouvre le « 4<sup>ème</sup> pilier » en Belgique flamande.

#### La définition d'une « initiative privée » pour le CIDIN :

Le terme « Private initiative » recouvre des organisations qui ont en commun un faisceau de caractéristiques communes :

- il s'agit d'un groupe de personnes qui apporte un soutien direct à un ou plusieurs pays en développement ;
- l'action de développement des « PI » implique un soutien à des groupes institués (des communautés ou des organisations), mais pas à des individus ;
- Les « PI » ne reçoivent pas de financements directement du Ministère des Affaires Etrangères,
- elles sont de petite taille (moins de 20 membres réguliers ou moins de 1 million d'euros de budget annuel) ;
- et elles ont un caractère bénévole (défini sur la base d'un nombre maximum de membres rémunérés de 20%).

Dans les faits, sur les 893 « PI » enquêtées pendant l'étude menée en 2010 par l'Université de Nijmegen, 55% d'entre elles avaient un budget annuel de moins de 25.000€.

Les estimations et leur niveau de fiabilité sont très variables mais il y aurait d'après différents interlocuteurs **entre 6.000 et 15.000 petites organisations** qui mettent en œuvre des projets sur le terrain. Leur budget annuel est globalement faible. A titre d'exemple, si les organisations éligibles pour travailler avec le programme Impulsis le sont jusqu'à 1.000.000€ de budget (seuil relativement élevé), elles mènent des projets d'environ 45.000€ en moyenne, et le budget moyen des projets soutenus par Wilde Ganzen est de 35.000€.

Les domaines d'intervention principaux de ces initiatives sont : l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et l'enfance. Le soutien à l'entrepreneuriat est un domaine en croissance, et les principaux pays d'intervention sont : le Kenya, le Ghana, l'Inde et l'Indonésie.

Les besoins principaux exprimés par ces acteurs sont de trois ordres : accès aux financements, mise en réseau et assistance dans le cycle de projet (renforcement de capacité). Afin d'être mieux reconnues et de pouvoir défendre leurs intérêts, les *Private initiatives* se sont regroupées en 2012 au sein d'une coordination associative, *Partin*.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

Ces projets sont soutenus par le gouvernement en ce qu'ils permettent d'associer la société civile hollandaise à la politique de coopération, de promouvoir une « citoyenneté mondiale » active et d'encourager de ce fait le soutien public à cette politique.



« The fact that the Dutch government indirectly places funds at the disposal of PIs is not so strange given the emphasis consecutive ministers of development cooperation have placed on stimulating the involvement of citizens in development cooperation [...] They did recognize the potential of these PIs to enforce the Dutch public support for development cooperation ».  
« In 2007..., the total funding via these organisations for Dutch PIs amounted to around €40 million »

*Extrait du rapport CIDIN/Radboud University Nijmegen.*

Il importe de noter que les financements publics qui financent les *Initiatives Privées* **proviennent de grandes organisations de développement hollandaises qui ont fait le choix d'affecter ces crédits publics à cet effet**, sans y être forcément contraintes. Ces initiatives sont ainsi fortement soutenues par quelques grandes organisations (Cordaid, Wilde Ganzen, Impulsis aujourd'hui, mais également NCDO, Oxfam Novib, Aqua for All dans le passé) qui voient dans ce partenariat un moyen de renforcer l'impact de leurs actions et de construire des programmes de développement plus intégrés. La plupart d'entre elles veulent ainsi bâtir des relations de longue durée avec ces initiatives.

Malgré une contraction progressive depuis 2010 des financements publics, un soutien public important permet aujourd'hui de maintenir un niveau de ressources encore conséquent pour les *Initiatives Privées* aux Pays Bas. Il est donc possible d'affirmer qu'elles font l'objet d'une véritable reconnaissance. Les réflexions en cours au sein du Ministère des Affaires Etrangères pour dessiner les grandes lignes de sa politique de soutien à la société civile à l'avenir devraient conforter les *Initiatives Privées* comme un acteur important, même si le rôle de l'Etat peut être amené à évoluer dans ce cadre, en mettant davantage en avant l'enjeu de l'accompagnement de ces pratiques avant leur financement (qui pourrait être amené à décroître).

### **Comment les microprojets sont-ils soutenus ?**

---

Les *Private Initiatives* mobilisent diverses sources de financement. D'après deux études récentes (menées par PI Wijzer en 2010 et CIDIN en 2009), elles sont dans l'ordre :

- les dons du public ;
- les subventions de grandes organisations hollandaises qui mobilisent des crédits du gouvernement mais également leurs propres ressources pour soutenir les microprojets (y compris Wilde Ganzen qui ne mobilise aucun fonds publics) ;
- les donations d'entreprises et fondations ;
- les ressources propres.

Il est intéressant de constater que le soutien du public constitue la principale source de financement, alors même que, comme nous allons le voir, d'importants dispositifs publics et privés ont été mis en place. D'après l'étude du CIDIN/Radboud University Nijmegen, les *Initiatives Privées* auraient ainsi récolté, rien qu'en 2007, environ 52 million d'euros de dons auprès du public hollandais.

Il existe plusieurs programmes de financement gérés par de grandes organisations hollandaises et dédiés aux *Initiatives Privées*. Provenant en partie de fonds publics, mais également abondé par les ressources propres de ces organisations, ces programmes ont permis de mobiliser 40 million d'euros en 2007. Aujourd'hui, les trois principaux programmes que peuvent mobiliser les *Initiatives Privées* pour mener leurs projets sont :

- **Wilde Ganzen**, qui soutient un peu plus de 300 projets par an essentiellement à partir de sa propre collecte de fonds ;
- **Cordaid**, qui soutient environ 120 projets par an (en partie grâce à des fonds publics) – Cordaid soutenait environ 500 projets par an jusqu'à 2010 ;
- **Impulsis**, doté d'un budget annuel de 2,5 million d'euros par an, dont 2 millions proviennent du Gouvernement hollandais, et qui soutient environ 100 projets par an.



Au-delà du soutien financier indirect du Gouvernement (via Cordaid et Impulsis essentiellement), il faut également noter l'existence d'un certificat « CBF » (Certificate Bureau for Fundraising) spécialement dédié aux « small-scale causes ». S'il n'est que peu utilisé, il s'agit cependant d'un marqueur important du poids des *Private Initiatives* aux Pays Bas.

Les microprojets sont également soutenus par des fonds privés d'entreprises et de fondations. Il existerait près de 700 fonds d'investissement dont une grande partie peut contribuer au financement de petits projets de développement.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

L'enjeu de l'accompagnement est fortement considéré aux Pays-Bas, **notamment avec pour ambition de mettre en relation l'énergie de ces petites organisations avec l'expérience des plus grandes**. Beaucoup d'organisations accompagnent ainsi ces initiatives (NCDO à travers *Myworld*, Oxfam, Impulsis, Wilde Ganzen, PI-Wijzer, Cordaid, Aqua for All).

Les différentes organisations dont nous avons fait mention plus haut mettent en place des formations ou des programmes de conférences. Les principaux services mis en œuvre sont la mise en réseau, la formation et le conseil individualisé. Tous ces programmes ont par ailleurs renforcé leur collaboration dans le cadre de *Myworld*.

***Myworld*** est une plateforme qui vise à partager des informations entre petites et grandes ONG afin d'aider les premières à surmonter les difficultés d'un projet de solidarité internationale. MYWORLD développe depuis 2012 une communauté en ligne (rassemblant déjà plus de 2.600 membres), un programme de formation, un magazine trimestriel et un Wiki qui regroupe pour l'instant près de 80 articles. La plupart des formations sont gratuites ou à prix très modique. NCDO, organisme public qui assure la gestion de *Myworld*, le présente comme « *un facebook pour les acteurs de l'aide au développement* ».

L'idée de créer *Myworld* est née du constat que toutes ces initiatives avaient besoin d'être accompagnées et de partager des idées, des expériences, des contacts. Il y a eu pendant de nombreuses années aux Pays-Bas des services régionaux de conseil (COS) soutenus par le Gouvernement et les collectivités. Faute de financements, ces services ont quasiment disparu aujourd'hui (il n'en existe plus que 2 contre 17 auparavant). NCDO et les autres organisations engagées aux côtés des *Initiatives privées* ont ainsi décidé de mettre en place cette plateforme d'échange pour répondre à un réel besoin de soutien, d'accompagnement et de mise en réseau pour ces acteurs. Son objectif est de former 1000 personnes entre 2013 et 2014.

*MyWorld* est soutenue par NCDO, Wilde Ganzen, Impulsis et Cordaid.



## ETAT DES LIEUX – ROYAUME UNI

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet au Royaume Uni ?

---

Acteur majeur de l'aide au développement en Europe (premier contributeur en terme d'APD bilatérale), le Royaume Uni est particulièrement reconnu pour l'importance de ses ONG et la vitalité de sa société civile. Outre les grosses organisations reconnues sur la scène internationale, il existe également de très nombreuses petites ONG (« small charities ») au Royaume Uni, composées essentiellement de bénévoles et qui agissent activement à l'international. Nous pouvons mentionner deux chiffres qui montrent le fort développement de ces petites organisations : le nombre d'ONG actives à l'international, estimé à environ 16 000 au début des années 1990, serait passé à près de 40 000 en 2003<sup>33</sup>. Si ces chiffres sont à prendre avec précaution, ils n'en démontrent pas moins le dynamisme du secteur. La *Charity Commission of England and Wales* recense quant à elle plus de 11.000 *Charities* actives dans le domaine de l'aide au développement.

D'après une autre étude<sup>34</sup>, les dons effectués à des ONG de développement ont été multipliés par sept entre 1978 et 2004 (étude menée sur les 200 organisations qui reçoivent le plus de dons du public). Il existe donc une réelle sensibilité au sein de l'opinion publique britannique pour la solidarité internationale et l'aide au développement, sensibilité qui se matérialise également par une très grande vitalité de petites organisations très actives sur le terrain.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Le soutien à la société civile occupe une place importante dans la politique d'aide au développement britannique. Afin de prendre en considération la contribution des petites organisations et des organisations issues de la migration à la politique de développement (en terme de capacité d'innovation, d'engagement sur le long terme et d'approche participative du développement), deux nouveaux dispositifs ont été mis en place en 2010 par le **Department for International Development (DFID)** :

- le *Global Poverty Action Fund* (GPAF) ouvert aux petites et moyennes organisations qui mènent des actions en faveur de l'atteinte des OMD. Une attention particulière est accordée aux approches innovantes et avec un potentiel de changement d'échelle (dispositif doté de 40 millions de livres par an, dont 4 million pour les « petites organisations ») ;
- la *Common Ground Initiative* (CGI) cofinancé avec le Comic Relief, une des principales organisations caritatives au Royaume Uni et qui est responsable de sa gestion. Cette initiative a pour objectif de soutenir les petites ONG et les *diaspora organisations* à mener des projets en Afrique, mais également à renforcer les capacités de ces acteurs et à leur permettre d'influencer la politique de coopération au développement. Elle est dotée de 20 million de livres sur 3 ans.

Il est important de signaler qu'au Royaume Uni, on considère en règle générale les « *small international development organisations* » comme des organisations avec un budget annuel inférieur à 1 million de livres. Les dispositifs ci-dessus appliquent notamment cette définition pour déterminer leur soutien aux petites organisations. Le soutien à ces organisations est lié à leur capacité d'action au plus près des bénéficiaires, à leur capacité d'adaptation et d'innovation. La *Common Ground Initiative* ne parle ainsi volontairement pas de petits projets, une petite organisation pouvant tout à fait mener des projets ambitieux et à fort impact.

---

<sup>33</sup> 'The Comic Relief Effect: DIY Development NGOs', Libby James

<sup>34</sup> 'Charitable giving for overseas development: UK trends over a quarter century', University of Southampton, Atkinson A. B. and P. Backus, J. Micklewright, C. Pharoah, S.V. Schnepf (2008)



Les gouvernements écossais et gallois intègrent également le soutien à la société civile, et notamment aux petites organisations, dans leur politique de coopération au développement. Ainsi, le **gouvernement écossais** vient de lancer une initiative visant à soutenir les « petites ONG » écossaises. Les organisations ciblées dans le cadre de ce dispositif, dont la gestion a été confiée à une fondation, sont celles dont le budget annuel est inférieur à 150.000£ (177.000€). Il est intéressant de constater que, dans le cadre de ce dispositif, l'ambition du gouvernement écossais est également d'encourager l'innovation mais aussi et surtout de renforcer les capacités des organisations écossaises pour leur permettre d'accéder aux lignes de financement institutionnelles destinées à la société civile. Le Gouvernement écossais présente ainsi son dispositif : « *Scottish Government Small-Grants Scheme is part of the Scottish Government's International Development Policy (IDF), with the aim of the Programme being to build capacity and upscale small international development organisations so they have the ability to bid for funding through its IDF* ».

Le « *scaling-up funding* » est donc un élément structurant de ces trois dispositifs, à la fois pour les projets et pour les organisations qui les portent.

### **Comment les microprojets sont-ils soutenus ?**

---

**Au niveau de DFID**, deux dispositifs principaux permettent de soutenir les petites initiatives :

- **Common Ground Initiative / Comic Relief**, qui vise les petites organisations et les OSIM pour des projets menés en Afrique. Le CGI a permis de soutenir 165 projets depuis son lancement, pour un montant moyen de 245.000£. Cela inclut des projets de recherche, de planification, et de renforcement de capacité qui font partie intégrante du programme ;
- **GPAF Global Poverty Action Fund**, qui vise les petites et moyennes organisations pour soutenir des projets contribuant aux OMD et avec une attention forte portée à l'innovation. Dans le cadre du GPAF, et particulièrement de la *Community Partnership window* (subvention maximum de 250.000£ pour des projets de réduction de la pauvreté en lien avec les ODM, et destinés aux petites organisations), ce sont 4 million de livres qui sont mobilisés chaque année.

Le **Gouvernement écossais** vient également de mettre en place un dispositif spécifique pour les petites ONG écossaises. Géré par la Lloyds TSB Foundation, le budget annuel du *Scottish Government Small-Grants Scheme* est de 500.000£ par an sur 2 ans au moins.

L'enjeu est clairement de faire monter en capacité les ONG écossaises et d'encourager l'innovation dans le cadre d'un programme pilote évolutif, qui se fera en lien avec les coordinations associatives écossaises (NIDOS et Scotland Malawi Partnership). Dans le cadre de ce programme, les OSIM sont fortement incitées à proposer des projets.

Le **Gouvernement gallois** a également développé depuis 2006 le *Wales for Africa Programme*, qui permet de financer à la fois des actions de développement organisationnel et de financer des projets (à hauteur de 2.000 à 5.000£). Ce programme se subdivise en deux dispositifs : le *Wales Africa Community Links (WACL)* qui permet de soutenir environ 140 jumelages (« links ») entre des partenaires gallois et africains, essentiellement de petites ONG (avec un budget annuel de moins de 50.000€) et des *diasporas organisations* ; et le *Wales Africa Health Links* qui regroupe 22 jumelages et travaille spécifiquement sur les enjeux liés à la santé. Dans le cadre du dispositif WACL, ce sont 60.000£ qui sont mobilisés chaque année par le Gouvernement gallois pour soutenir les partenariats entre la société civile galloise et africaine.

Les **fondations** (trust, foundations) représentent par ailleurs un important bailleur pour les



ONG au Royaume Uni. Deux rapports ont été produits récemment pour analyser l'implication des fondations britanniques dans l'aide au développement<sup>35</sup>. Ces études illustrent l'importance des fondations dans le financement des projets, notamment pour les petites et moyennes organisations. Elles démontrent également leur engagement croissant en faveur de l'aide au développement : alors que 5% des financements accordés par les fondations étaient destinés à des projets d'aide au développement en 2007, ils ont représenté 9% en 2010. Une des raisons avancées pour justifier cette évolution est le constat fait par les fondations que, dans le cadre de l'aide au développement, de relativement faibles montants financiers pouvaient avoir un réel impact en terme d'amélioration des conditions de vie. Depuis la crise économique, une certaine contraction des crédits disponibles au sein des fondations a cependant été notée.

Comme précisé plus haut, **l'appel au don du public** est également très important, notamment pour les petites organisations. C'est même la principale ressource financière pour les petites organisations, et c'est également la cause la plus populaire auprès du public. Ainsi, aux Pays de Galles, les organisations galloises qui ont bénéficié en 2012 des 60.000£ de crédit annuel dans le cadre du dispositif WACL sont parvenues à collecter en contrepartie 1,5 million de livres collectivement.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

En sa qualité de plateforme des ONG britanniques, **BOND** constitue une organisation centrale pour informer, conseiller et accompagner ses membres, de la recherche de fonds au renforcement de leurs capacités. BOND rassemble 400 organisations dont près de la moitié sont de petites organisations.

**NIDOS** est le réseau écossais des acteurs du développement international. Il rassemble plus de 100 organisations membres et travaille au partage des connaissances pour renforcer la contribution des organisations écossaises à la réduction de la pauvreté et des inégalités dans le monde. Ses activités principales sont la mise en réseau, le plaidoyer, la mise à disposition de ressources pour développer les capacités de ses membres (intégrant des groupes de travail) et la réalisation d'activités de formation.

Au Pays de Galles, **Wales International Development Hub** a été mis en place en 2012, grâce au soutien du Gouvernement gallois, afin d'accompagner les acteurs du développement international. Il rassemble un réseau de plus de 700 petites organisations et apporte information, formations, conseils et ressources à tous ces acteurs. En travaillant à la fois avec des individus et avec des groupes (formalisés ou non), il vise à encourager l'engagement bénévole dans le développement et à améliorer l'impact des actions menées par ces groupes. **Wales Africa Community Links** soutient également plus de 200 organisations chaque année dans le cadre de ses activités de formation.

Il nous faut enfin citer l'initiative **Together4Africa** qui regroupe de petites *charities* mettant en œuvre des projets en Afrique. Créée à l'initiative de ces organisations, elle vise à développer l'échange de pratiques et à renforcer leur capacité d'action d'organisations fonctionnant essentiellement sur le bénévolat.

---

<sup>35</sup> « *Going global. A review of international development funding by UK trusts and foundations* » (New Philanthropy Capital, 2007) ; et « *Global grant-making. A review of UK foundations' funding for international development* » (Nuffield Foundation, 2012)



## ETAT DES LIEUX – SUEDE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Suède ?

---

En Suède, de très nombreuses organisations de la société civile s'impliquent et sont très actives dans la solidarité internationale. Plus de la moitié des 160 membres de Forum Syd (considérée comme la principale organisation en Suède regroupant les petits porteurs de projets) sont en effet des petites ONG. S'il n'existe pas véritablement de classification pour les « microprojets », les projets dont le budget est inférieur à 200.000 SEK (environ 23.000€) sont étudiés avec une procédure simplifiée et peuvent être considérés comme des « microprojets ».

Forum Syd soutient ainsi les organisations qui travaillent au renforcement des capacités de la société civile dans les pays du Sud au service de la démocratie, du respect des droits humains et du développement. Les thématiques d'intervention peuvent être très variées (genre, environnement, éducation...), et les projets sont principalement menés dans les zones rurales.

Pour Forum Syd, la valeur ajoutée des microprojets est leur capacité d'innovation et de pouvoir mener des projets à petite échelle, à ce titre moins risqués pour les bailleurs mais qui peuvent se développer et croître en cas de succès. Les principaux besoins des organisations que soutient Forum Syd sont liés à des problématiques administratives et à leur capacité de gestion de projet (suivi et évaluation principalement).

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

Le Gouvernement suédois soutient les microprojets pour soutenir une société civile active et pluraliste. Ainsi, SIDA, l'agence de développement suédoise, reconnaît que **les petites initiatives de la société civile constituent une dimension importante de sa politique de coopération.**

Le soutien à la société civile constitue un axe stratégique de la coopération suédoise au développement, dont l'ambition est affirmé dans le document « *Policy for support to civil society in developing countries within Swedish developing cooperation* ». L'ambition principale de la coopération suédoise est ainsi de « *renforcer les capacités des acteurs de la société civile dans les pays en développement, afin de défendre une approche basée sur les droits, de renforcer la démocratisation et d'accroître le respect des droits humains des populations les plus pauvres et les plus vulnérables* ».

Le soutien de SIDA se matérialise par des accords programmatiques avec 15 « umbrella organisations », organisations intermédiaires qui peuvent mener leurs propres projets et redistribuent également une partie de leurs crédits à leurs membres et partenaires. Parmi celles-ci, Forum Syd est la principale organisation qui reçoit des financements de SIDA pour les redistribuer à des petites organisations (pas seulement à ses membres).

Le rapport d'INTRAC précédemment cité<sup>36</sup> faisait en 2006 d'une légère divergence de vue entre la position de SIDA, dont l'ambition principale était de renforcer la professionnalisation des ONG, et l'ambition de Forum Syd de rechercher un élargissement de la coopération par la multiplication de partenariats entre sociétés civiles à l'échelle locale.

---

<sup>36</sup> « *Official Agency Funding of NGOs in Seven Countries : Mechanisms, Trends and Implications* », INTRAC (International NGO Training and Research Centre), August 2006



« There is a minor conflict in the approach : whereas Sida looks for professionalism, Forum Syd looks for wider cooperation at the grass-root level, civil society partnerships ».

Ce constat semble aujourd'hui se confirmer. En effet, les processus d'obtention de crédits sont soumis à des obligations croissantes en terme de capacité de planification, de suivi et d'évaluation afin de faire la preuve des résultats obtenus, ce qui a eu pour effet de réduire sensiblement le nombre de projets déposés auprès de Forum Syd ces dernières années.

### **Comment les microprojets sont-ils soutenus ?**

---

Forum Syd reçoit via un « framework agreement » des financements de la part de SIDA et est mandaté pour accorder des financements aux organisations suédoises qui ont des partenaires dans les pays du Sud (et à l'Est). Sur la période 2010/2012, 471 million SEK (54 million d'euros) ont été attribués à Forum Syd. Sur cette somme, environ 1,6 million d'euros ont permis de financer 203 microprojets (budget inférieur à 23.000€).

Une des particularités des Forum Syd est par ailleurs d'attribuer des financements non seulement à ses membres mais également à d'autres organisations non membres.

L'autre source de financement principale est l'appel au don du public. Quelques autres « umbrella organisations » reversent des crédits à des petits porteurs de projet, mais Forum Syd est de loin la principale, et reconnue comme « *l'organisation des petites organisations* ».

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

Au-delà du soutien financier, Forum Syd propose également conseils et renforcement de capacités à destination des organisations suédoises, afin d'améliorer leurs actions et de parvenir à des résultats durables.

Ainsi, sur la période 2010/2012, Forum Syd a organisé 110 formations qui ont accueilli 1900 participants de 500 organisations différentes.



## ETAT DES LIEUX – SUISSE

### Quelle est la réalité des pratiques de microprojet en Suisse ?

---

Il existe un nombre important d'associations suisses qui réalisent des petits projets de développement en collaboration avec des associations partenaires dans les pays en développement (en Afrique, en Amérique Latine, en Asie et en Europe de l'Est).

En Suisse, le terme de « microprojet » n'est pas couramment utilisé et il est plutôt fait référence aux termes d' « initiatives citoyennes » ou de « petits porteurs de projets » pour définir cette pratique. A titre d'exemple, Valais Solidaire, la fédération cantonale qui regroupe les associations de solidarité du Canton du Valais, rassemble 33 organisations membres. Elle soutient chaque année environ 8 projets de développement d'un montant moyen de 87.000 CHF (70.000€). Le soutien financier accordé s'élève en moyenne à 26.000€ (soutien financier maximum de 50.000€). Il existe 7 fédérations cantonales en Suisse de plus ou moins grande taille en fonction de la taille du Canton.

Ces petits porteurs de projets s'investissent dans des domaines très variés (éducation, santé, environnement, agriculture, microcrédit...). Les diasporas sont également très actives, et leur implication au sein des fédérations variable en fonction des cantons.

### Quelle place occupent les microprojets dans la politique d'APD ?

---

La reconnaissance du rôle de la société civile comme acteur de la politique de coopération suisse est fortement affirmée, notamment dans le *Message concernant la coopération internationale 2013/2016*. Ce message précise notamment l'ambition d'un « *renforcement des partenariats avec les ONG suisses comme priorité stratégique afin de renforcer la contribution de la société civile dans la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'équité sociale, le renforcement de processus démocratiques et la préservation des biens publics mondiaux* ».

L'aide au développement n'est pas une compétence fédérale exclusive, et à ce titre les Cantons et les Communes s'y investissent également fortement et soutiennent les projets portés par les associations suisses.

Le soutien aux fédérations cantonales est aujourd'hui un axe important de la coopération suisse au développement. Ainsi, la coopération suisse (DDC) a défini 4 catégories d'acteurs non gouvernementaux sur lesquelles elle cible son intervention :

- le soutien aux programmes globaux pour les grosses ONG
- les « fokus beitrags », soutien à des ONG particulièrement reconnues pour leur expertise dans une thématique précise et qui cadre avec la stratégie nationale
- les organisations qui envoient des volontaires
- les **fédérations**, au nombre de 7 dans les cantons francophones et italophones (Suisse Romande et Tessin) essentiellement, qui sont soutenus pour accompagner les acteurs associatifs de leur canton, techniquement et financièrement

**Ces fédérations sont financées par : la Confédération Suisse (DDC), les Cantons et les Communes politiques.** Elles mettent en place des dispositifs d'aide à projets pour soutenir financièrement leurs membres, et pour les accompagner dans leurs projets.



La Suisse soutient par ailleurs directement la société civile locale dans les pays partenaires en soutenant, via les Bureaux de Coopération, des projets portés par les organisations locales.

### **Comment les microprojets sont-ils soutenus ?**

---

La DDC soutient ainsi les initiatives citoyennes au travers des fédérations (qu'elle finance à hauteur maximum de 40% de leur budget global). Ces fédérations mettent en place des « aides à projet » sur chacun de leur territoire pour financer les petites initiatives, abondées également par les cantons et les communes. La DDC finançait auparavant directement les organisations mais cela était très complexe en terme de gestion et peu opérant.

Les autres formes de soutien financier sont principalement les cotisations des membres, les appels au don du public et les fondations. Dans les cantons où il n'existe pas de fédérations, ces initiatives peuvent solliciter directement les Bureaux de Coopération.

### **Des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?**

---

Les sept fédérations cantonales ont vocation à jouer un rôle d'accompagnement de proximité pour les acteurs de la coopération internationale en Suisse : formation des membres, sensibilisation, échange d'expériences et conseils sur l'ensemble du cycle du projet (appui dans la conception, identification des objectifs, suivi du cycle de vie du projet, accompagnement dans la rédaction du rapport final).

Les associations souhaitant bénéficier d'un accompagnement des fédérations et candidater aux aides à projet doivent être membres de ces fédérations. L'accompagnement prodigué est réalisé à la fois par le Secrétariat des fédérations mais également par leurs Commissions Technique, de contrôle financier et par le Comité, lors d'entretiens ciblés avec les associations.

Il existe à ce jour 7 fédérations, qui se sont structurées d'elles-mêmes et sont aujourd'hui reconnues par la DDC comme les principaux interlocuteurs pour l'appui aux associations suisses. Elles sont présentes essentiellement en Suisse romande et Tessin :

- Fribourg Solidaire
- Fédération Genevoise de Coopération
- Fédération Inter-Jurassienne de Coopération et de Développement
- Latitude 21
- Federazione delle ONG della Svizzera Italiana
- Fédération Vaudoise de Coopération
- Valais Solidaire

Leur soutien par la DDC est lié à l'examen d'un certain nombre de critères (identité et engagement en faveur des politiques de développement, gouvernance et stratégie, systèmes et gestion de la performance). Il nous faut enfin noter une absence de ces fédérations dans les cantons germanophones où le paysage des acteurs est sensiblement différent avec des organisations de plus grande taille.



### 6.3 RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Appel à projets WBI, Programme de cofinancement des projets de coopération présentés par des ASBL de solidarité internationale de Wallonie-Bruxelles issues de la migration, édition 2013

Atlas de la coopération décentralisée, CNCD/MAE

Auswertung der ersten bundesweiten Umfrage unter entwicklungspolitisch aktiven MDO, AGL, 2011

Charitable giving for overseas development: UK trends over a quarter century, University of Southampton, Atkinson A. B. and P. Backus, J. Micklewright, C. Pharoah, S.V. Schnepf, 2008

Entwicklungszusammenarbeit und Humanitäre Hilfe der Stadt Wien (Rapport annuel 2012 de l'action internationale de la Ville de Vienne)

Etude sur le Fonds Social de Développement, MAEE/DGM, Juin 2009

European Mapping of Citizen Initiatives for Global Solidarity, Paper presented at the First European Conference on Citizen Initiatives for Global Solidarity, Brussels 30-31<sup>st</sup> January 2014, Pollet I., Habraken R., Huyse H. & Schulpen L. (2014), HIVA - University of Leuven & CIDIN - Radboud University of Nijmegen (Draft version)

Evaluation du Programme des Micro-Interventions, Service de l'Évaluation spéciale de la Coopération Internationale du Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, Octobre 2011

Evaluation of European Commission support to Micro-Project Programmes under the European Development Fund in ACP Countries, ADE, Août 2006

Finnish Civil Society Now. Its operating environment, state and status, Maiji Seppo, KEPA, 2013

Funding for International Projects, Wales Africa Community Links (WCVA), Spring 2013

Going global. A review of international development funding by UK trusts and foundations, New Philanthropy Capital, 2007

Global grant-making. A review of UK foundations' funding for international development, Nuffield Foundation, 2012

Guide des aides aux associations de solidarité internationale, Conseil général d'Ille et Vilaine, Novembre 2011

Guidelines Microprojects Funding, Caritas Italiana, 2011

Initiatives Populaires de Solidarité Internationale en Wallonie et à Bruxelles : portrait et enjeux d'une coopération à taille humaine, Julie GODIN, Mondes en Développement, 2013/1 – n°161

Irish NGOs express disappointment at aid cuts, but welcome measure on charitable tax relief, Presse Release 5th December, Dòchas, 2012



Les financements accessibles aux ONG françaises : panorama général et conseils méthodologiques, Coordination SUD, septembre 2012

Les Régions françaises au cœur de la solidarité internationale, Etude comparative sur les dispositifs de financement régionaux 2010 de solidarité internationale », ARF, février 2011

Message concernant la coopération internationale 2013 – 2016, 15 février 2012 (*Suisse*)

Official Agency Funding of NGOs in Seven Countries : Mechanisms, Trends and Implications, Brian Pratt, Jerry Adams and Hannah Warren, Occasional Papers Series N°46, INTRAC, Août 2006

Plan Directeur de la coopération pour le développement, la solidarité et la paix de la Mairie de Barcelone 2013 – 2016

Pluralism, Policy or support to civil society in developing countries within swedish development cooperation, Swedish Ministry of Foreign Affairs, 2009

Principles for NORAD's Support to Civil Society in the South, NORAD, Mai 2009

Rapport annuel 2012 de la Fondation Roi Baudouin (*Belgique*)

Rapport annuel 2012 de Coordinadora ONGD (*Espagne*)

Rapport annuel 2012 de KEPA (*Finlande*)

Rapport annuel 2012 de la Coopération luxembourgeoise

Rapport annuel 2012 de Wilde Ganzen (*Pays Bas*)

Rapport annuel 2012 de la Coopération suisse, DDC (*Suisse*)

Rapport annuel 2012 Fribourg Solidaire (*Suisse*)

Rapport annuel 2012 Valais Solidaire (*Suisse*)

Rapport annuel 2012 de la Fédération Genevoise de Coopération (*Suisse*)

Revue Aventure n°131, La Guilde Européenne du Raid, Mars-Avril 2012

The anatomy of the Private Initiatives – the results of five years of research into private initiatives in the field of development cooperation, CIDIN/Radboud University Nijmegen, 2010

The Comic Relief Effect: DIY Development NGOs, Libby James

The Civil Society Fund, Guidelines 2013 (*Danemark*)

Welsch Civil Society and the Millenium Development Goals, WCVA, 2010 Report